
Burkina Faso

**Les fonds d'emploi:
performance et impact**

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Burkina Faso

Les fonds d'emploi: performance et impact

**«Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi»,
un projet BIT/UE**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2012
Première édition 2012

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Données de catalogage avant publication du BIT

Burkina Faso : les fonds d'emploi : performance et impact / Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi, un projet BIT/UE ; Bureau international du Travail. - Genève: BIT, 2012
xiv, 59 p.

ISBN: 9789222265527; 9789222265534 (web pdf)

International Labour Office ; EU/ILO Project on Improving Social Protection and Promoting Employment
création d'emploi / politique de l'emploi / insertion professionnelle / Burkina Faso

13.01.3

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Suisse

Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles et abréviations.....	vii
Remerciements.....	ix
Résumé exécutif.....	xi
Introduction.....	1
Le contexte et l'histoire des fonds.....	3
Missions, objectifs et publics cibles des fonds.....	3
Les publics cibles des fonds.....	3
Les conditions d'éligibilité aux différents fonds.....	5
Le fonctionnement des fonds.....	5
La dynamique des fonds.....	7
Complémentarité entre les différents fonds.....	7
Complémentarité entre les fonds et le secteur bancaire.....	7
Spécificité des fonds par rapport aux institutions de microfinance (IMF).....	8
<i>L'environnement légal</i>	8
<i>L'origine des ressources</i>	8
<i>La prise en compte des groupes «vulnérables»</i>	9
<i>La gamme de produits des fonds</i>	9
<i>L'accessibilité relative aux fonds et aux IMF</i>	10
Limites et contraintes des fonds.....	11
<i>Les contraintes financières</i>	11
<i>Un personnel insuffisant</i>	12
<i>Les procédures administratives</i>	13
Pertinence des fonds par rapport aux politiques nationales.....	13
<i>La SCADD</i>	13
<i>La Politique nationale de l'emploi (PNE)</i>	14
<i>La Politique nationale de la jeunesse (PNJ)</i>	15
La performance des fonds.....	16
Lors de l'élaboration et de la formulation des projets et des actions.....	16
<i>Fonds d'appui aux initiatives des jeunes/ Programme de formation de 5 000 Jeunes par an en entrepreneuriat (FAIJ/PFE)</i>	16
<i>Fonds d'appui au secteur informel (FASI)</i>	16
<i>Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE)</i>	17
<i>Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)</i>	17
Au stade de l'exécution des projets et des actions.....	21

<i>Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ)</i>	22
<i>Fonds d'appui au secteur informel (FASI)</i>	24
<i>Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE)</i>	25
<i>Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)</i>	27
Les dossiers rejetés dans les différents fonds.....	29
Les dimensions institutionnelles des fonds, les «guichets uniques».....	29
Accompagnement et suivi évaluation dans les différents fonds.....	31
Appréciation des fonds par les bénéficiaires.....	31
Orientations possibles pour l'amélioration des performances des fonds	34
Conclusions	39
Bibliographie succincte	41
Annexes	
1. Méthodologie et démarche de l'étude. Les difficultés rencontrées.....	43
2. Fiche d'identification des fonds nationaux sous la tutelle du MJE.....	45
3. Stratégies des fonds sous la tutelle du MJE	48
4. Proposition de fiches de programmation et de suivi évaluation des activités des fonds avec indicateurs de résultats.....	52
5. Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude	59

Sigles et abréviations

ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APIM	Association professionnelle des institutions de microfinance
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du Travail
DEP	Direction des études et de la planification
DGEP	Direction générale de l'économie et de la planification
DGSPE	Direction générale des stratégies et programmes d'emploi
DMF	Direction de la microfinance
ENASA	Ecole nationale de la santé animale
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FMI	Fonds monétaire international
IMF	Institution de microfinance
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJE	Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
PAS	Programme d'ajustement structurel
PFE	Programme de formation de 5 000 Jeunes par an en entrepreneuriat
PHU	Permis urbain d'habiter
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNJ	Politique nationale de la jeunesse
RC	Registre du commerce
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
TPA	Taxe patronale d'apprentissage
UE	Union européenne

Remerciements

Ce rapport fait partie d'une série de rapports de coopération technique produits par le Département de sécurité sociale et le Département des politiques de l'emploi du Bureau internationale du Travail dans le cadre du projet conjoint BIT/UE intitulé «Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi». Le projet a été financé par la Commission européenne et mis en œuvre dans trois pays pilotes: au Burkina Faso, au Cambodge et au Honduras.

Nous remercions vivement l'auteur de cette étude, Clément Yaméogo. La réalisation de cette étude, qui porte sur la performance et l'impact de quatre fonds d'appui, a été rendue possible grâce à la collaboration active d'un certain nombre de personnes ressources de plusieurs départements ministériels, en particulier le ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) et le ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Elle a également bénéficié de l'appui des responsables des fonds nationaux et de leurs personnels à tous les niveaux, y compris au niveau des régions examinées et des «guichets uniques» concernés. Enfin, le soutien de l'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle (ONEF) a été particulièrement précieux. Tout en soulignant que les opinions émises dans ce rapport sont celles du consultant, celui-ci tient à remercier toutes les personnes qui ont bien voulu y contribuer, en particulier le secrétaire général et les directeurs généraux et régionaux du MJFPE, les directeurs du département «Monnaie et crédit» (MEF) et les directeurs des fonds nationaux et leurs collaborateurs dans les «guichets uniques», ainsi que le directeur de l'ONEF. Le consultant remercie également tous les bénéficiaires des fonds rencontrés et interviewés pour les besoins de cette étude.

Résumé exécutif

L'objectif global de l'étude est d'analyser la performance et l'impact des fonds nationaux sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJFPE) que sont le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) et le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), en vue de formuler des recommandations visant à maximiser leur impact en termes d'insertion sur le marché du travail. L'étude a pour objectif spécifique de proposer des mesures concrètes pour mettre en place un dispositif de suivi évaluation et pour mieux orienter les appuis vers des activités créatrices d'emplois durables, selon le principe de la gestion axée sur les résultats du budget-programme du ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi. Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet du BIT, financé par l'Union européenne, «Améliorer la protection sociale et promouvoir l'emploi», qui vise à promouvoir une stratégie intégrée de la protection sociale et de l'emploi dans trois pays de concentration, dont le Burkina Faso.

L'étude a été conduite dans un contexte marqué par l'adoption de politiques nationales de l'emploi, de la jeunesse, de formation technique et professionnelle, ainsi que de la Stratégie de croissance accélérée et de développement humain durable (SCADD 2011-2015). Une revue des dépenses publiques (RDP) et un budget-programme (BP) 2011-2013 du MJFPE ont permis un cadrage des ambitions des fonds en matière de création d'emplois directs et d'emplois consolidés.

Cette étude a été conduite en s'appuyant sur une enquête menée auprès d'un certain nombre de bénéficiaires des fonds d'appui. Les principaux résultats de cette enquête font ressortir les points suivants:

En termes de **performance**, c'est-à-dire du nombre de personnes, d'entreprises et d'organismes relevant du champ d'intervention des fonds et potentiellement susceptibles de bénéficier d'un appui financier, les résultats obtenus sont relativement modestes. Si, en termes absolus, les objectifs des quatre fonds sont atteints, le nombre de personnes, d'entreprises et d'organismes ayant déposé une demande représente entre 0,23 et 1,6 pour cent de la population cible visée par les différents fonds. A l'exception du FASI qui, grâce à une procédure de «présélection» des demandes conduites avec des animateurs sur le terrain, accepte plus de 98 pour cent des demandes, les 2 autres fonds de prêts (FAIJ, FAPE), dans la limite de leurs moyens budgétaires, acceptent un peu plus de la moitié des demandes éligibles présentées. Le FAFPA, pour sa part, a apporté son appui à un nombre important d'actions de formation, notamment dans le domaine de l'apprentissage dual et dans celui du perfectionnement des travailleurs. La mise en place depuis 2008 d'un «guichet unique» pour les quatre fonds dans les différentes régions du pays a notamment pour objectifs de rendre disponible l'information sur les procédures d'offre de financement des fonds nationaux, d'améliorer leurs prestations de services et d'accroître leur accessibilité et leur visibilité. Ce sont essentiellement les secteurs du commerce, de l'artisanat, des services et, dans une moindre mesure, de l'agriculture, qui ont le plus bénéficié des interventions financières des fonds de prêts.

En termes **d'efficience**, les fonds d'appui à la *promotion de l'emploi* présentent des niveaux de performance variés en termes de création et de consolidation des emplois, sans avoir de cibles préétablies. Les coûts unitaires varient selon les fonds (180 000 FCFA par emploi créé ou consolidé au FASI, 600 000 FCFA au FAPE, 977 000 FCFA au FAIJ). Les financements doivent mieux cibler les femmes (un tiers des créations/consolidations d'emplois les concerne) et les activités productives, notamment agropastorales (faiblement concernées par comparaison avec le commerce et les services).

En termes d'**impact**, les fonds de prêts (FASI, FAPE, FAIJ), ont une influence positive non négligeable sur la création ou la consolidation d'emplois dans les différents secteurs de l'économie. Au total, en 2009, près de 9 000 emplois rémunérés (directs et indirects) ont été créés ou consolidés par ces trois fonds. Une enquête plus fine portant sur un nombre restreint de bénéficiaires de ces trois fonds (soit 156 personnes sur trois régions) montre clairement, par l'augmentation des taux d'activité, que l'impact de ces trois fonds est positif. On constate aussi une amélioration des conditions de vie des travailleurs concernés et de leur famille dans tous les domaines (éducation, santé publique, etc.). Enfin, les créateurs d'entreprises bénéficiaires d'un appui financier et d'un accompagnement technique des fonds se disent mieux armés pour acquérir de nouveaux équipements, améliorer la qualité de leurs produits et conserver leur clientèle.

On constate également un certain nombre de **faiblesses** ou d'insuffisances:

- les relations de complémentarité entre les fonds sont très faibles et sont limitées à quelques opérations ponctuelles. Il n'existe pas de coordination d'ensemble et le pilotage que le ministère de tutelle (MJFPE) devrait normalement assurer en partenariat avec les autres acteurs concernés – y compris les partenaires sociaux et leurs organisations socioprofessionnelles – reste limité;
- cette absence de complémentarité existe également entre les trois fonds centrés sur le développement et la création de microentreprises et d'activités économiques (FASI, FAIJ et FAPE) et le secteur bancaire, de même qu'entre ces fonds et le secteur de la microfinance;
- la mise en place de «guichets uniques» dans les régions, pour importante qu'elle soit dans une perspective de mutualisation, demeure encore très limitée: tout est conduit, décidé et géré à Ouagadougou – une situation qui pénalise les régions périphériques du pays, notamment rurales, où les besoins sont très importants;
- en matière de suivi et d'accompagnement des promoteurs, la situation actuelle est loin d'être satisfaisante – l'une des raisons principales étant le nombre insuffisant d'animateurs et de conseillers pour les promoteurs potentiels, ainsi que leur qualification;
- pour ce qui concerne les actions opérationnelles sur les prestations financières, les enquêtes ont montré que les crédits de démarrage, d'équipement et de diversification obtenus ne correspondent pas à la demande et, surtout, sont inférieurs aux montants nécessaires;
- un très grand nombre de promoteurs présentant des demandes aux fonds de prêts n'ont ni les capacités requises au départ pour élaborer leur projet, ni ensuite celles pour le gérer. Ce manque de compétences pénalise surtout les populations rurales, c'est-à-dire précisément là où le développement d'activités économiques génératrices de revenus est susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté;
- enfin, les quatre fonds procèdent tous selon une approche centrée sur la demande, sans que des priorités d'intervention autres que générales n'aient été définies, puis validées ou ajustées en fonction des résultats obtenus. L'articulation entre ces différents fonds et la Politique nationale de l'emploi (PNE) n'est pas claire.

Pour satisfaisantes que soient les performances des quatre fonds et leur impact sur l'emploi, un certain nombre de **recommandations** peuvent être formulées concernant:

-
- la **stratégie générale** d'intervention des quatre fonds (en tenant également compte de leur spécificité); leur complémentarité ainsi que leur maillage géographique et une meilleure articulation avec les Politiques nationales de l'emploi, du développement rural et, plus généralement, de la SCADD;
 - le **fonctionnement interne** des fonds, dont il importe d'améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mesure où leur fonction première, qui est de créer des emplois, est un peu mise en arrière-plan par rapport au mécanisme d'octroi de prêt;
 - la nécessité de disposer d'un **processus rigoureux et transversal d'accompagnement des demandes/projets présentés aux fonds, et de leur suivi évaluation**. Une proposition concrète d'indicateurs est avancée dans cette étude, structurée autour de cinq dimensions: ciblage, produits/besoins des bénéficiaires, bénéfices économiques et sociaux, pérennité des impacts et viabilité financière.

Introduction

En mars 2008, le gouvernement du Burkina Faso a adopté une Politique nationale de l'emploi offrant un cadre et une vision pour l'ensemble des interventions en matière d'emploi au niveau national. Un des principaux instruments de mise en œuvre de cette politique est constitué des fonds d'emploi. De tels fonds ont été mis en place dans de nombreux pays et l'expérience montre que des programmes, conçus et mis en œuvre, peuvent avoir un effet direct et positif sur la génération de revenus et la création d'emplois et être employés comme des instruments efficaces de lutte contre la pauvreté.

La création des fonds nationaux pour l'emploi au Burkina Faso remonte au début des années 1990, avec l'adhésion du pays aux Programmes d'ajustements structurels (PAS) du Fonds monétaire international (FMI), qui a conduit à la restructuration d'un grand nombre d'unités économiques de production, libérant du même coup des travailleurs ayant perdu leurs emplois. C'est dans ce contexte que furent créés:

- le Fonds d'appui au secteur informel (FASI);
- le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE);
- le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ); et
- le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

Les fonds du MJE sont de deux types: trois fonds de prêts (FAIJ, FASI, FAPE) et un fonds d'appui à la formation professionnelle (FAFPA). Ces fonds d'appui, initialement mis en place par le gouvernement pour servir de dispositifs de réinsertion des travailleurs «déflatés», ont été étendus – dans un contexte de persistance de la crise économique et sa traduction en termes de chômage et de sous-emploi – aux jeunes et aux travailleurs informels. Tous les fonds ont pour mission de contribuer à terme à la réduction de la pauvreté.

Une première évaluation des fonds d'emploi (PNUD et MJE, 2009) avait souligné la pertinence générale des fonds d'appui. Par la suite, la Revue des dépenses publiques réalisée par le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (RDP, 2010) avait conclu qu'il était nécessaire d'approfondir l'analyse d'impact des fonds afin de proposer des mesures concrètes pour renforcer le dispositif de suivi évaluation des fonds et mieux orienter les appuis vers les activités créatrices d'emplois décents. En effet, dans un contexte de marge de manœuvre budgétaire limitée et de gestion axée sur les résultats, l'allocation des ressources publiques a tendance à se baser toujours plus sur la performance et à se faire au bénéfice des programmes bien ciblés, efficaces au niveau des coûts et ayant un impact avéré. Or, peu d'investissements sont réalisés à l'heure actuelle pour mesurer l'impact réel des fonds d'emploi au Burkina Faso. Il existe ainsi un réel manque de données permettant d'éclairer les responsables politiques sur les caractéristiques des bénéficiaires, le coût des programmes, les mécanismes de ciblage et les véritables résultats en termes d'emplois créés, de revenus, etc. La mise en place d'un système de suivi efficace et fiable permettant d'évaluer la rentabilité des fonds d'emploi et de produire des informations basées sur les résultats reste donc un défi de taille à relever si l'on souhaite que le dispositif d'octroi des financements et la performance des fonds soient renforcés, comme le recommande la Revue des dépenses publiques du MJE.

La Revue des dépenses publiques du ministère de l'Emploi

En 2010, le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi a réalisé une Revue des dépenses publiques (RDP). Celle-ci révèle que les fonds d'emploi ont des niveaux de performance variés et doivent être largement renforcés au regard des besoins sur le marché du travail, des contraintes sociodémographiques et des impacts de la crise internationale sur l'emploi. La RDP recommande de renforcer le dispositif d'octroi des financements des fonds d'appui en spécifiant au préalable les cibles et les critères de sélection des projets, pour mieux cibler les populations bénéficiaires et mieux orienter les appuis vers les activités créatrices d'emplois décents. La RDP émet une forte recommandation en faveur de la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des bénéficiaires afin de mieux évaluer les impacts à moyen terme (durabilité des emplois, sous-emploi, etc.).

On trouvera en annexe 1 une présentation de la méthodologie et de la démarche suivies pour la réalisation de cette étude, ainsi que des difficultés rencontrées.

L'étude s'articule autour des grands axes suivants:

Le contexte: l'historique des fonds, leurs objectifs, les publics cibles et les modalités de fonctionnement, notamment au regard de la spécificité et de la complémentarité des fonds;

La dynamique des fonds: la portée et la limite des fonds (en particulier leur positionnement par rapport à d'autres dispositifs d'appui à la promotion des microentreprises, des PME et des activités génératrices de revenus); l'intégration des fonds dans le contexte national, notamment au regard de la Politique nationale de l'emploi (PNE), de la Politique nationale de la jeunesse (PNJ), de la Stratégie nationale de microfinance et de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD);

La performance des fonds: au regard de la nature de leurs prestations, de leurs dimensions institutionnelles, des procédures de suivi-accompagnement et de mise en œuvre des projets financés, en distinguant ce qui relève de la formulation des actions et de leur exécution;

L'impact des fonds en termes de création ou de consolidation d'emplois – directs et indirects – et de développement de l'employabilité des bénéficiaires, en prenant en compte différents aspects tels que la répartition géographique, les secteurs d'activité, les revenus et le genre;

Recommandations – Sur la base des analyses qui précèdent, le dernier chapitre propose un certain nombre de recommandations concrètes visant à renforcer le dispositif de suivi évaluation des fonds, notamment des propositions pour la mise en place d'un «tableau de bord» permettant de suivre l'activité des fonds à différents niveaux (national, régional) et des outils de collecte d'informations. L'étude propose également une série de mesures visant à maximiser l'impact des fonds en termes d'insertion sur le marché du travail au regard des besoins réels et des niveaux de vulnérabilité des travailleurs et à mieux orienter les appuis vers les activités créatrices d'emplois décents¹.

¹ Pour faciliter la lecture de ce rapport, il a été convenu de renvoyer en annexe un certain nombre de tableaux détaillés tout en gardant dans le corps principal du texte les données les plus significatives.

Le contexte et l'historique des fonds

Missions, objectifs et publics cibles des fonds²

Les fonds d'emploi ont été mis en place dans de nombreux pays, pour commencer en Amérique latine et en Afrique, puis en Asie et en Europe. Au-delà des spécificités et des diverses formes que peuvent prendre ces fonds dans différents contextes, ils visent la création d'emplois en fournissant un accès à des ressources – généralement sous forme de crédit – à des personnes souhaitant démarrer leur entreprise, la consolider, voire l'étendre. A l'origine, les fonds d'appui ont été mis en place pour répondre de façon rapide aux problèmes de transition suite aux programmes d'ajustement structurel, en ciblant donc les travailleurs «déflatés». L'objectif initial des fonds était la création d'emplois de court terme en faveur des personnes actives en situation d'exclusion et de pauvreté suite à un choc (fermeture d'entreprises, crise économique). Par la suite, face à la persistance et à l'ampleur de l'impact des crises économiques et à leur traduction en terme de chômage et de sous-emploi, les fonds d'appui ont étendu leur mission à la création et à la consolidation d'emplois pour l'ensemble des catégories de personnes exclues du marché du travail, en particulier les jeunes et les travailleurs de l'économie informelle, et pour les populations exclues des systèmes bancaires traditionnels, car étant souvent considérées moins fiables et plus à risque pour monter une entreprise.

C'est vers la fin des années 1990 qu'ont été créés les deux premiers fonds d'emploi au Burkina Faso: le Fonds d'appui au secteur informel (FASI) et le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE). Le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) apparaîtra près de 10 ans plus tard, en 2008. Les trois fonds d'emploi visent principalement à lutter contre le chômage et la pauvreté à travers l'octroi de prêts pour la création et le développement d'entreprises et d'activités économiques. Les trois fonds de prêts poursuivent des objectifs similaires, à savoir le cofinancement de projets d'activités économiques dans plusieurs domaines d'activité que l'on peut regrouper autour de l'agriculture, l'élevage, la transformation, l'artisanat (de production, de services et d'art) et le commerce. Les prêts sont accordés à des conditions plus favorables que celles imposées par le secteur bancaire privé (voir ci-dessous).

Le quatrième fonds, le FAFPA (Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage), créé en 2003, intervient dans le cofinancement d'actions de formation professionnelle (perfectionnement, apprentissage), mais également dans l'appui technique et financier à l'identification de besoins en compétences, ainsi que dans l'équipement de centres de formation professionnelle à hauteur de 25 pour cent.

Les publics cibles des fonds

Les groupes cibles du **FAIJ** regroupent les jeunes de 20 à 35 ans qui, ayant atteint le niveau de la 3^e des collèges ou des lycées, ont reçu une formation en entrepreneuriat dispensée dans le cadre du Programme de formation de 5 000 jeunes par an. Dans la pratique, la situation du chômage et du sous-emploi des jeunes modifie la cible initiale par le «bas» et par le «haut». En effet, les jeunes ayant atteint le niveau de la 4^e et présentant une bonne

² Pour plus de détails, voir les annexes 2 et 3 présentant les missions, objectifs et principales modalités de fonctionnement des fonds ainsi que les références juridiques ayant présidé à leur création

expérience dans l'exercice d'un métier sont également acceptés comme bénéficiaires des prestations du FAIJ. A l'opposé, les jeunes de niveau baccalauréat et plus participent également à la formation et représentent près de 30 pour cent des inscriptions.

Les cibles du **FASI** et du **FAPE** se recrutent parmi les acteurs du secteur informel et les personnes physiques ou morales. Elles incluent également des personnes vivant avec un handicap et présentant un projet rentable. Les bénéficiaires du FASI ayant mené à terme avec succès leur projet deviennent des clients potentiels du FAPE. Le FASI apparaît donc comme un incubateur de promoteurs qui rejoindront plus tard le FAPE. Cette complémentarité reste toutefois théorique et n'a jusqu'ici ni parfaitement fonctionné ni été formalisée.

Le public cible du **FAFPA** comprend: les associations/groupements, les entreprises, les centres de formation, les formateurs et, depuis peu, les étudiants, qui peuvent bénéficier de l'aide de ce fonds pour effectuer un stage en entreprise. Théoriquement, seuls les fonctionnaires sont exclus du FAFPA.

Encadré 1.1.

Qui sont les bénéficiaires des fonds nationaux de prêts (FAIJ, FASI, FAPE)?

L'exploitation des données de l'enquête réalisée¹ auprès des bénéficiaires des fonds nationaux (décembre 2010) donne, en dépit de la petite taille de l'échantillon, des indications pertinentes sur la répartition des individus par sexe, par situation matrimoniale et par niveau d'instruction, ainsi que par groupe d'âge. On constate ainsi que:

- en ce qui concerne le genre, et ce quelle que soit la région, entre 22 et 25 pour cent des bénéficiaires sont des femmes, contre 75-77 pour cent d'hommes. Bien que l'accès aux prestations des fonds soit libre et sans discrimination de sexe, les femmes demeurent donc largement sous-représentées; ce qui met en évidence la nécessité de la prise en compte des questions de genre dans le ciblage des bénéficiaires et la nécessité de formuler et de mettre en place des dispositions spécifiques pour garantir l'accès des femmes aux prestations des fonds;
- la répartition par groupes d'âge indique que la majorité des bénéficiaires a plus de 35 ans (à l'exception du FAIJ, puisque l'accès à ce fonds est réservé au groupe d'âge des 20-35 ans). En ce qui concerne les autres fonds, on observe que la population est plus âgée qu'au FASI, en particulier au FAPE, où ce phénomène peut sans doute s'expliquer par la police d'assurance que les promoteurs retenus sont tenus de souscrire compte tenu à la fois des montants plus élevés en jeu et de l'âge de ces promoteurs, qui présente un risque – ce qui n'est pas le cas au FASI, où les prêts sont plus modestes et les recouvrements plus aisés;
- en ce qui concerne la «situation matrimoniale des bénéficiaires», la très grande majorité est constituée de personnes mariées. Cela peut s'expliquer par le fait que les fonds s'adressent majoritairement à des «plus de 35 ans», davantage susceptibles d'être mariés. On peut également expliquer ce résultat par le fait que le mariage, qui entraîne une plus grande responsabilité économique et sociale vis-à-vis de son entourage, devient une motivation supplémentaire pour s'investir en s'adressant aux fonds pour obtenir les moyens nécessaires à la réalisation d'une activité économique;
- le niveau d'instruction des bénéficiaires entre en ligne de compte au FAIJ, mais pas nécessairement dans les autres fonds. L'esprit d'entreprise n'est nullement lié au niveau d'instruction, même si ce dernier contribue, en principe, à une meilleure ouverture sur l'environnement et peut favoriser l'acquisition d'un savoir nécessaire à une bonne gestion des affaires. On constate, sur l'ensemble des fonds, que plus du tiers des bénéficiaires avaient atteint un niveau d'instruction secondaire, mais que près du quart des bénéficiaires du FASI et du FAPE étaient analphabètes.

¹ L'enquête a porté sur 156 personnes (FAIJ/FASI/FAPE confondus) dans 3 régions (Centre (84), Kaya et Dédougou (72). Pour le FAFPA, 16 associations et groupements ont fait l'objet d'entretiens.

Source: Enquête sur les fonds nationaux au Burkina Faso, Ouagadougou, décembre 2010

Les conditions d'éligibilité aux différents fonds

Une des conditions sine qua non pour accéder aux prêts du **FAIJ** est que le porteur d'un projet ait suivi une formation en entrepreneuriat, dont l'objectif est justement d'accroître les capacités des jeunes sans emploi à la créativité et à l'esprit d'entreprise pour promouvoir l'auto-emploi, en leur donnant les outils nécessaires pour monter une affaire «innovante» et rentable. Ces formations, d'une durée de cinq jours chacune, sont organisées par des cabinets privés sélectionnés par le fonds sur appel d'offres, ainsi que par d'autres partenaires tels que l'Ecole nationale d'élevage et de santé animale (ENESA) ou le Centre agricole de Matourkou (CAP/M). Un droit d'inscription de 2 500 FCFA est demandé aux jeunes qui souhaitent suivre cette formation qui se déroule en deux étapes. Les jeunes ayant franchi avec succès la phase de formation peuvent présenter leur projet au FAIJ par l'intermédiaire de l'organisme qui les a formés et aidés à monter leur dossier (préparation du plan d'affaires notamment). Le dossier est examiné par les conseillers du FAIJ. Les bénéficiaires retenus sont présentés au comité de prêt du fonds. Le «plan d'affaires» déposé par le promoteur doit être soutenu par un mentor ou parrain qui représente une caution morale à la place des garanties matérielles.

Les conditions d'éligibilité au **FASI** et au **FAPE** sont relativement similaires; à ceci près qu'on n'exige pas de garanties immobilières au FASI alors que c'est le cas au FAPE même si, là aussi, ces garanties peuvent être très souples puisque, par exemple, la production des trois derniers bulletins de salaire d'un parent de l'emprunteur peut suffire. La préoccupation de ces deux fonds est de ne pas donner l'impression d'une distribution gratuite de liquidités qui pourrait être détournée de sa vocation initiale, à savoir les dépenses nécessaires au développement d'une activité économique.

Au **FAFPA**, les promoteurs d'un projet ou d'une action de formation continue ou d'apprentissage doivent présenter un dossier justifiant les besoins en compétences auxquels ce projet ou cette action est censé apporter une réponse. Ils doivent accepter de prendre en charge un minimum de 25 pour cent des coûts éligibles.

Le fonctionnement des fonds

Le fonctionnement des quatre fonds, qui sont tous des établissements publics placés sous la tutelle du MJFPE (ainsi que du MEF pour leurs aspects budgétaires et financiers), se fonde sur les mêmes principes:

- un conseil de gestion, qui joue le rôle de conseil d'administration dans l'orientation des actions de chaque fonds – plusieurs départements ministériels, en sus du MEJ et du MEF, y sont représentés, notamment ceux chargés de l'agriculture, des infrastructures, des entreprises et de l'artisanat et du désenclavement;
- un comité de prêt, qui accorde effectivement les crédits ou les subventions; et
- une direction avec ses services techniques, qui assure le fonctionnement normal des fonds.

Les fonds d'appui sont considérés comme des structures pérennes, avec une reconduction tacite de la subvention accordée par l'Etat. Les ressources des fonds proviennent de l'Etat ou de dons des partenaires techniques et financiers, comme ce fut le cas de la coopération avec Taïwan, Chine, au profit du FASI et du FAPE (jusqu'en 2007) et de la Coopération suisse en faveur du FAFPA (jusqu'en 2011). Face aux impacts de la crise internationale au Burkina Faso, des enveloppes exceptionnelles ont été accordées au MJE par le ministère des Finances afin de renforcer les fonds d'appui (520 millions de FCFA en 2009).

Les ressources allouées par le ministère des Finances au MJE pour les fonds d'appui (sous forme de dépenses de transfert au Titre IV) ont connu une augmentation de près de 20 pour cent entre 2007 et 2009. Toutefois, leur part dans le budget total du MJE est demeurée relativement stable (10,4 à 12,5 pour cent). L'exécution des dépenses des fonds est très bonne, les taux d'exécution avoisinant 90 pour cent. Les services financiers des fonds sont fournis sous forme de crédits, dont le recouvrement atteint en moyenne un niveau de 80 pour cent, permettant ainsi une certaine capacité d'autofinancement. Le financement des fonds est donc en grande partie lié au remboursement des anciens prêts et à l'apport de l'Etat (voir Revue des dépenses publiques du MJE, 2010). Les tableaux ci-dessous présentent la contribution de l'Etat aux fonds (les ressources par autofinancement ne sont pas incluses).

Tableau 1. Evolution des allocations initiales pour les fonds emploi et formation

En millions de FCFA	2007	2008	2009 ¹
FAIJ (Fonds d'appui aux initiatives des jeunes)	93	95	110
FAPE (Fonds d'appui à la promotion de l'emploi)	130	145	160
FASI (Fonds d'appui au secteur informel)	108	120	138
FAFPA (Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage)	350	350	416,6
Guichets Fonds uniques	–	120	–
TOTAL Fonds d'appui	681	830	824,6
Total budget MJFPE	6 540	6 640	6 610

¹ Hors enveloppe exceptionnelle.

Source: MEF/Loi de finances initiale (Revue des dépenses publiques du MJE, 2010).

Les fonds d'appui sont toutefois confrontés à l'incertitude, ne sachant pas s'ils vont pouvoir disposer à temps des ressources budgétaires compte tenu des retards de décaissement au niveau du ministère des Finances voire, dans le contexte de la régulation budgétaire centrale du budget de l'Etat, de l'annulation d'une partie des engagements inscrits dans la loi de finances.

Tableau 2. Allocations réelles et taux d'exécution pour les fonds emploi et formation

En millions de FCFA	2007		2008		2009	
FAIJ						
Montant total régulé	48	98,6%	80	100%	82,5	83,3%
FAPE	119	100%	118,75	98,9%	120	95,6%
FASI	108	99,1%	120	100%	123	43,5%
FAFPA	350	100%	310	100%	221,6	100%

Source: DAF/MJE, selon la loi de finances rectifiée (RDP du MJE, 2010).

La dynamique des fonds

Complémentarité entre les différents fonds

Les données et les entretiens recueillis révèlent la faiblesse, voire l'inexistence, des relations entre les fonds en termes de complémentarité, même s'il existe objectivement des plages de recouvrement entre ces fonds, notamment entre le FAIJ et le FASI d'une part, et le FAPE d'autre part. De même, on pourrait s'attendre à ce que les projets de formation soutenus par le FAFPA débouchent, au moins pour certains d'entre eux, sur des initiatives conduisant à la création d'activités économiques à travers les fonds d'emploi. Or, il n'en est rien. Les responsables des fonds sont conscients de cette situation et la déplorent. L'absence d'une telle interdépendance et d'une telle complémentarité tient notamment au fait qu'elles n'ont été ni pensées ni conceptualisées par le biais d'un mécanisme approprié. On peut en outre estimer que le fait que les populations cibles diffèrent (bien que les fonds poursuivent les mêmes missions) a rendu difficile d'improviser ou de formaliser des relations qui peuvent être complexes.

On remarque toutefois certaines exceptions. Ainsi, le FAFPA et le FAIJ financent ponctuellement la formation de promoteurs relevant du FAPE. Cela étant, les bénéficiaires des formations appuyées par le FAFPA ne peuvent se prévaloir d'un financement FAIJ, FAPE, ou FASI. De même, la formation à l'entrepreneuriat assurée par le FAIJ (dans le cadre du Programme de formation de 5 000 jeunes par an (PFE)) ne donne pas droit à un soutien financier du FAPE ou du FASI. Par ailleurs, les candidats au FASI dont les besoins sont supérieurs à 1,5 million de FCFA ne sont pas orientés vers le FAPE, qui aurait dû être leur partenaire financier naturel.

Dans le même ordre d'idée, on peut noter que le FAIJ a des relations de partenariat formalisées avec l'Ecole nationale de la santé animale (ENASA) à Ouagadougou pour la formation des promoteurs de projets du secteur de l'élevage. Il en va de même pour les promoteurs de projets agricoles, qui bénéficient également d'une formation technique au Centre agricole de Matourkou à Bobo-Dioulasso. Enfin, il convient de souligner que, chaque année, le PFE/FAIJ passe des contrats de formation avec les bureaux d'études pour la formation à l'entrepreneuriat et à l'appui à l'élaboration des plans d'affaires. Le FAPE, pour sa part, entretient des relations formalisées avec l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour le montage des dossiers des promoteurs qui le souhaitent, selon un canevas établi conjointement par le FAPE et l'ANPE. De même, le FAPE entreprend également des démarches pour instaurer une coopération avec l'ENASA pour la formation des promoteurs agropastoraux. Ces relations de partenariat avec les institutions locales demeurent toutefois insuffisantes et devraient être renforcées, au risque d'aggraver encore l'éloignement des fonds vis-à-vis des bénéficiaires, leur gestion et les prestations étant encore très centralisées dans la capitale.

Complémentarité entre les fonds et le secteur bancaire

En théorie, une complémentarité devrait exister entre les fonds et le secteur bancaire. Les banques pourraient ainsi assurer le refinancement des projets ayant bénéficié d'un appui d'un des fonds de prêts – en prenant le relais une fois la première phase du projet achevée avec succès, d'une part; et, d'autre part, on pourrait imaginer que les fonds de prêts orientent leurs clients solvables vers le secteur bancaire. **Or, ces deux mécanismes possibles de coopération mutuelle entre les fonds de prêts et le secteur bancaire sont inexistant.** La raison principale tient sans doute au différentiel de taux d'intérêt entre les banques et ces fonds, qui ne permet pas aux bénéficiaires des fonds d'emprunter auprès des

banques. Il n'existe en outre aucune procédure permettant ou, à tout le moins, facilitant un transfert de la clientèle solvable des fonds vers les banques.

Des relations de services de base existent pourtant entre ces fonds et le secteur bancaire. Ainsi, le FAIJ est en relation avec toutes les banques implantées dans les différentes régions du pays pour les virements des acomptes versés aux promoteurs dont le projet a été retenu. Ces relations de services permettent aux promoteurs de bénéficier d'un coût de déplacement moindre et d'un service d'e-banking sur leur compte à un tarif négocié par le FAIJ. De même, le FASI dispose, au niveau régional, d'un compte auprès d'Eco Bank pour le remboursement des dettes, ce qui permet au débiteur de ne pas avoir à se déplacer à Ouagadougou.

Spécificité des fonds par rapport aux institutions de microfinance (IMF)

Plusieurs dimensions doivent être prises en compte dans l'analyse des relations entre les fonds de prêts et les IMF: l'environnement légal en premier lieu, mais aussi l'origine des ressources, les conditions d'octroi des prêts, la prise en compte des groupes vulnérables, la gamme des produits et l'accessibilité géographique.

L'environnement légal

Les fonds de prêts sont placés sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (MJE) alors que les IMF relèvent du ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Par ailleurs, les IMF disposent d'un cadre légal d'exercice contenu dans le recueil du *Cadre juridique des systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso de juin 2010*, qui définit les conditions d'agrément des IMF, le système de contrôle, la présentation des comptes, les sanctions et les retraits d'agrément. Enfin, depuis 2005, une unité technique chargée de l'exécution du plan d'action de la Stratégie nationale de la microfinance a été mise en place au MEF. Les IMF sont également organisées au sein de l'Association professionnelle des institutions de microfinance (APIM), qui apporte un appui technique à la structuration de ce secteur. En d'autres termes, le professionnalisme des IMF sous la supervision de la Banque centrale et du MEF s'oppose à la non-structuration et à la non-complémentarité des fonds relevant du MJFPE.

L'origine des ressources

Les fonds d'appui ont un caractère de service public. Leurs interventions ne sont donc pas guidées par la recherche de profit ou la rentabilité financière *par se*. Les ressources des fonds proviennent de l'Etat ou de dons des partenaires techniques et financiers, comme ce fut le cas de la coopération avec Taïwan, Chine, au profit du FASI et du FAPE et de la Coopération suisse en faveur du FAFPA. Dans les IMF, par contre, les principales ressources proviennent de la collecte de l'épargne des membres bénéficiaires, qui constitue le fonds de crédit. Dans le premier cas, une solidarité nationale au profit des bénéficiaires des fonds se manifeste dans le cadre du budget de l'Etat; dans le second cas, la solidarité s'exerce entre les membres épargnants de la même IMF. Il en résulte une offre limitée des ressources des fonds compte tenu des contraintes budgétaires de l'Etat, contre une offre de ressources potentielles liées à la capacité d'attraction et de mobilisation de l'épargne des membres associés des IMF. De plus, les IMF peuvent plus aisément bénéficier d'un refinancement auprès de leurs banquiers respectifs en cas d'insuffisance temporaire de leur épargne, cette possibilité étant très réduite, voire impossible, en ce qui concerne les fonds de prêts. En effet, les taux d'intérêt débiteurs pratiqués par les fonds sont nettement inférieurs à ceux pratiqués par le secteur bancaire. A titre d'exemple, on ne voit pas

comment le FAIJ pourrait emprunter à 13 pour cent auprès des banques pour financer des projets auxquels il applique des taux bonifiés de 2 à 4 pour cent. Cet encadrement administratif des taux d'intérêt limite les possibilités de refinancement des fonds et, partant, leurs ressources et leurs activités dans la mesure où, normalement, les remboursements des prêts accordés devraient assurer un pourcentage substantiel des ressources opérationnelles des fonds.

Plus généralement, les prêts octroyés par le FAPE, le FASI et le FAIJ aux promoteurs retenus peuvent être considérés comme des «*soft loans*». L'accès aux prêts s'effectue sans épargne préalable ni de compte bancaire actif ouvert auprès des fonds – ce qui aurait permis une évaluation du dynamisme du demandeur. A l'exception du FAPE, le crédit des fonds n'est pas adossé à une garantie immobilière de type Permis urbain d'habiter (PUH), mais à des garanties morales ou en petits matériels d'équipement³. La faiblesse des taux d'intérêt (2 à 4 pour cent) au FAIJ, (8 à 13 pour cent) au FASI et au FAPE selon les secteurs d'activité, contre au moins 14 pour cent dans les IMF et les banques classiques, montre bien qu'il s'agit de prêts «bonifiés» permettant difficilement aux promoteurs concernés de se tourner vers le secteur bancaire après la phase de démarrage de leurs projets, et ce d'autant plus que le manque de suivi et de mesures d'accompagnement après la fin des projets fragilise leur devenir.

La prise en compte des groupes «vulnérables»

Les fonds d'appui intègrent des «quotas» pour le cofinancement de projets éligibles présentés par des promoteurs relevant de groupes «vulnérables» de la population, tels que les personnes handicapées ou les femmes. Les prêts accordés le sont à des taux préférentiels: 2 pour cent pour les personnes handicapées et 3,5 pour cent pour les femmes au FAIJ, 4 pour cent pour les personnes handicapées au FASI et au FAPE. Dans le cas des IMF, il n'existe pas de tarifs préférentiels: tous les membres ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

La gamme de produits des fonds

La gamme de produits des fonds est fortement orientée vers les activités économiques répertoriées dans leurs domaines de compétences, en particulier vers des secteurs tels que le commerce, l'artisanat ou l'agriculture. Or, au-delà des activités économiques, les IMF intègrent des crédits immobiliers, d'équipement des ménages, et même des prêts sociaux tels que les crédits destinés à la scolarisation des enfants ou aux événements d'ordre social (crédit fête, baptême et autres événements sociaux). Des mutuelles de santé sont en outre associées à certaines IMF. En tout état de cause, chaque IMF dispose d'une marge de manœuvre dans la distribution des crédits, en fonction des besoins des membres associés. On peut considérer que les IMF ont une offre plus diversifiée que les fonds, dont les domaines d'intervention sont plus ciblés, visant essentiellement la promotion de l'emploi et des activités économiques – ce qui peut se comprendre si l'on considère que ces fonds ont surtout un caractère social⁴.

³ Dans la pratique, la garantie immobilière demandée par le FAPE est souvent remplacée par les trois derniers bulletins de salaire d'un parent de l'emprunteur.

⁴ On doit toutefois ici faire état de critiques exprimées par certains qui considèrent que les fonds «sociaux», en apportant des prêts «bonifiés» à des entrepreneurs, introduisent une distorsion de concurrence au détriment d'institutions telles que les IMF.

L'accessibilité relative aux fonds et aux IMF

En théorie, la population moyenne couverte par agence ou la distance moyenne à parcourir pour obtenir un service financier ou non financier peut servir d'indicateur pour mesurer l'accessibilité. Si l'on prend comme indicateur la couverture démographique, c'est-à-dire la population moyenne par agence selon les régions, on peut estimer que cette couverture influe sur les performances de l'agence, tant au niveau de l'offre que de la demande. En effet, l'éloignement des points d'accès accroît les coûts de la demande du fait de la recherche d'information, des multiples déplacements et des frais de séjour à la charge du demandeur. Du côté de l'offre, la distance influe sur l'accompagnement des promoteurs, le suivi évaluation et, surtout, sur le recouvrement des prêts accordés, d'autant que les mesures de promotion auprès des candidats potentiels sont peu développées, ne serait-ce que parce que les ressources humaines sont insuffisantes, en particulier dans les «guichets uniques».

Le tableau ci-dessous donne une idée du maillage comparé des fonds et des IMF.

Population moyenne des IMF et des fonds par région

Régions	Population 2010 ¹	Nombre d'IMF	Population moyenne par IMF	Population moyenne par guichet des fonds
BOUCLE DU MOUHOUN	1 581 127	24	65 880	1 581 127
CASCADES	582 815	6	97 136	582 815
CENTRE	1 893 069	47	40 278	1 893 069
CENTRE-EST	1 240 591	11	112 781	1 240 591
CENTRE-NORD	1 317 315	46	28 637	1 317 315
CENTRE-OUEST	1 300 373	16	81 273	1 300 373
CENTRE-SUD	702 966	18	39 054	702 966
EST	1 328 558	17	78 150	1 328 558
HAUTS-BASSINS	1 610 558	17	94 739	1 610 558
NORD	1 299 529	30	43 318	1 299 529
PLATEAU CENTRAL	763 163	9	84 796	763 163
SAHEL	1 061 328	15	70 755	1 061 328
SUD-OUEST	680 306	2	340 153	680 306
Total	15 361 697	258	59 541	15 361 697
Moyenne			59 541	1 024 113

Note: ¹ Population 2010: Estimation sur la base de la population de 2006, taux de croissance de 3,1%.
Sources: MEF, direction de la microfinance, cartographie des IMF, juin 2010.

Même si les fonds d'appui visent des populations cibles et non toute la population (par exemple, pour le FAIJ, les jeunes ayant atteint un certain niveau d'instruction), on constate que les «guichets uniques» mis en place en 2008 pour regrouper les différents fonds

couvrent une population presque 20 fois supérieure à celle couverte par les IMF de la même région – soit une couverture moyenne par région d’un peu plus de 1 million d’habitants pour les quatre fonds, contre moins de 60 000 pour une IMF. Ces données masquent des disparités régionales importantes, qui peuvent en partie s’expliquer par l’âge des structures. En effet, les fonds sont relativement jeunes – 12 ans révolus pour les plus anciens (FAPE et FASI), 8 ans pour le FAFPA et 3 ans pour le FAIJ. Quant aux IMF, elles sont relativement plus anciennes (un peu plus de 10 ans en moyenne) et ont donc acquis une connaissance et une expérience du terrain plus développées que les fonds.

Limites et contraintes des fonds

Les fonds rencontrent des contraintes dans l’exercice de leurs missions. Certaines d’entre elles sont communes aux quatre fonds, d’autres plus spécifiques. Elles portent sur trois domaines: le financement, le personnel et les procédures administratives.

Les contraintes financières

Les quatre fonds ne peuvent véritablement planifier, organiser et assurer leurs interventions que s’ils disposent à temps des ressources financières qui leur sont allouées dans la loi de finances. Or, les fonds présentent des faiblesses dans la mobilisation de leurs ressources, tant en termes de volume des crédits disponibles qu’en termes de délais d’engagement.

- En ce qui concerne le **FAFPA**, alors que dans la plupart des pays ayant mis en place des fonds de formation professionnelle⁵, le financement est assuré par la rétrocession de tout ou partie du produit de la taxe d’apprentissage (ou de formation professionnelle) payée par les entreprises qui y sont assujetties, en vue d’appuyer la formation professionnelle des travailleurs et le développement de l’apprentissage, la situation est différente au Burkina Faso, où le budget du fonds est alimenté par une subvention dans le cadre du budget général de l’Etat, sans lien avec le produit de la TA. Alors que la rétrocession totale ou partielle du produit de cette taxe parafiscale est clairement identifiable et présente, *nolens volens*, un caractère pérenne, il n’en est pas de même avec une subvention dont le volume peut varier fortement d’une année sur l’autre en fonction de la régulation centrale du budget imposée par le MEF. Le résultat est frappant: la subvention de l’Etat au FAFPA n’a représenté en 2010 qu’un peu plus de 7 pour cent du produit de la taxe d’apprentissage⁶ – soit 400 millions de FCFA contre près de 5,5 milliards de FCFA pour le produit de la TA. Si le principe de l’unicité du budget de l’Etat est un principe cardinal régulièrement évoqué par le MEF pour s’opposer à ce que tout ou partie du produit de la TA soit versé directement ou indirectement au FAFPA, on doit toutefois souligner l’écart très important entre la subvention versée au FAFPA et le produit de la TA – ce qui, faut-il le préciser, n’est

⁵ Le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) en Côte d’Ivoire, le Fonds national d’apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAPP) au Togo, le Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage (FAFPA) au Mali, le Fonds de développement de l’enseignement technique et de la formation professionnelle (FONDEF) au Sénégal, le Fonds d’appui pour la formation continue et l’apprentissage (FAFPACA) au Niger, l’Office national de la formation professionnelle (ONAFOP) en Guinée, le Fonds national d’appui à la formation professionnelle (FONAP) au Tchad, le Fonds de développement de la formation professionnelle continue (FODEFCA) au Bénin et l’Agence centrafricaine pour la formation professionnelle et l’emploi (ACFPE) en République centrafricaine.

⁶ La TA est de 2 pour cent de la masse salariale de l’entreprise.

guère incitatif pour les entreprises assujetties à cette TA. Des efforts devraient être faits pour mieux doter le FAFPA, notamment en clarifiant la destination du produit ou d'une partie du produit de la taxe d'apprentissage.

Le FAFPA doit par ailleurs faire face à un certain nombre de contraintes qui lui sont spécifiques. Les champs d'intervention du fonds sont devenus trop vastes et trop diversifiés. S'il existe en effet au Burkina Faso une liste officielle des métiers et professions, les soutiens du fonds n'y font pas véritablement référence. Plus généralement, le FAFPA n'a pas réellement réussi à mettre en place une «ingénierie de la formation» qui, pour chacune des actions devant bénéficier d'un cofinancement du fonds, aurait apporté son appui à la détermination du contenu, de la durée et des modes d'administration de la formation. Cette lacune semble due au fait que la Chambre des métiers, de création très récente, n'est pas encore véritablement en mesure d'intervenir efficacement. De même, les partenaires sociaux et leurs organisations professionnelles interviennent très peu dans le processus décisionnel du FAFPA, même s'ils font partie des organes dirigeants. Le résultat est que le FAFPA peut recevoir des demandes non exécutables par manque d'expertise en interne pour évaluer et suivre l'opération ou en externe pour les exécuter.

- Depuis 2008, le **FASI** et le **FAPE** ne reçoivent plus l'appui de la coopération taïwanaise. Leur refinancement est en grande partie lié au niveau de remboursement des anciens prêts et à l'apport de l'Etat. A l'insuffisance des ressources par rapport à la demande viennent s'ajouter d'autres difficultés de financement. Elles ont pour origine des retards de décaissement au niveau du MEF; voire, dans le contexte de la régulation budgétaire centrale du budget de l'Etat, l'annulation d'une partie des engagements inscrits dans la loi de finances. Ces fonds ayant fréquemment été victimes de cette régulation, l'incertitude quant à la mise à disposition en temps voulu des ressources budgétaires est donc un souci permanent de tous les responsables des fonds. S'il est vrai que la recherche des moyens de financement des projets est incluse dans les missions des fonds, les tentatives de recherche d'une solution de financement en interne au Burkina Faso s'avèrent néanmoins limitées, principalement du fait de la faiblesse des taux d'intérêt fixés par les fonds, inférieurs à ceux du marché. Il devient alors quasiment impossible de lever des fonds à un certain niveau pour financer des projets à des taux moindres, sinon à perte au profit des bénéficiaires. Toutefois, concernant le FAPE, quatre requêtes ont été soumises en 2010 en vue de renforcer ses capacités financières d'intervention. L'une d'elles, soumise au FDBS pour un montant de 100 millions de FCFA, a déjà reçu un avis favorable. Les trois autres, respectivement soumises à la BID pour un montant de 1,5 milliard de FCFA, à la BADEA pour un montant de 1,5 milliard de FCFA et à l'OPEP pour un montant équivalent, sont en cours d'examen et tout semble indiquer qu'elles devraient recevoir un accueil favorable. Il convient enfin de noter que le taux de recouvrement des prêts accordés par le FAPE a été de 87 pour cent en 2010 (contre 54 pour cent en 2009); ce qui pose à terme la question épineuse de l'autonomisation financière des fonds de prêts, dans la mesure où une baisse du taux de recouvrement risque de mettre en danger leur équilibre financier, sauf à considérer que le déficit doit être comblé par l'Etat (et/ou les PTF).

Un personnel insuffisant

Au-delà des ressources financières insuffisantes par rapport aux demandes éligibles, les fonds manquent également de personnel pour une bonne exécution de leurs missions. Comme nous l'avons souligné plus haut, à raison d'un employé par région au «guichet unique», soit un taux moyen de 1 agent pour 1 024 113 habitants, il est pratiquement impossible de fournir des prestations au niveau requis – ce qui a des conséquences

négligentes sur le suivi-accompagnement et le recouvrement des créances. Par ailleurs, le statut du personnel des fonds est assujéti aux conditions de recrutement ou de licenciement de la fonction publique, ce qui introduit une certaine rigidité dans la gestion des ressources humaines, à laquelle s'ajoute souvent une insuffisance de compétences liées aux besoins réels des fonds (connaissance du marché, capacités de communication, etc.).

Les procédures administratives

Le recours aux procédures administratives dans l'attribution des marchés de prestations par les différents fonds de prêts entraîne des difficultés, non seulement du fait qu'elles ralentissent la sélection des demandes éligibles, mais aussi et surtout en ce qui concerne la qualité des prestataires, dont la sélection repose essentiellement sur le critère du «moins disant». Or, en matière de formation, dans le cas du FAFPA et du FAIJ, le «moins disant» n'est pas forcément le plus qualifié, ni le plus expérimenté, ce qui peut avoir un impact sur la qualité de la formation. En outre, en dépit de la mise en place des «guichets uniques» dans les régions, par ailleurs dotés de peu de moyens, le processus décisionnel demeure très centralisé dans tous les fonds. Tout est finalement examiné, décidé et suivi à Ouagadougou – ce qui éloigne les fonds des bénéficiaires concernés.

Pertinence des fonds par rapport aux politiques nationales

Les fonds et les différents programmes sont chargés de rendre opérationnels les choix stratégiques des documents de politiques nationales qui guident l'action gouvernementale. Il s'agit d'apprécier la pertinence actuelle des fonds mis en place depuis plusieurs années par rapport à la SCADD (Stratégie de croissance accélérée et de développement durable), qui est le référentiel majeur actuellement en vigueur au Burkina Faso, et par rapport à un certain nombre de politiques sectorielles adoptées récemment – en particulier la Politique nationale de la jeunesse (PNJ) et la Politique nationale de l'emploi (PNE).

La SCADD

La SCADD vise avant tout une croissance économique forte ayant des effets d'entraînement positifs sur les emplois, les revenus, le niveau de vie tout en prenant en compte la gestion durable des ressources naturelles. Les objectifs stratégiques de la SCADD pour la période 2010-2015 sont ambitieux et sont structurés autour de quatre axes: «(i) axe 1: promouvoir les pôles de croissance et réduire la vulnérabilité de l'économie, (ii) axe 2: développer les infrastructures économiques; (iii) axe 3: investir dans le capital humain et (iv) axe 4: renforcer le cadre du développement durable». Sans entrer dans le détail des mesures et des actions prioritaires à mettre en œuvre sous chacun des axes, et en notant que ni les fonds de prêts ni le FAFPA ne sont explicitement mentionnés dans ce document, on peut néanmoins considérer que les axes 1 et 3 donnent des indications sur les orientations auxquelles les fonds devraient accorder un degré de priorité élevé. Ainsi, l'accent mis sur le développement des piliers de la croissance au titre de l'axe 1 identifie les secteurs prioritaires, essentiellement constitués du secteur agricole. Priorité est ainsi donnée au développement de filières porteuses et à la promotion d'unités de transformation des produits agricoles, forestiers et pastoraux locaux. Les fonds peuvent contribuer à cet objectif pour autant que soit renforcé leur dispositif d'octroi des financements, en spécifiant les critères de sélection des projets pour mieux orienter les appuis vers les activités créatrices d'emplois durables. Une plus grande déconcentration des structures de financement dans les zones agricoles pourrait également favoriser l'accessibilité des jeunes producteurs aux financements.

La priorité donnée dans l'axe 4 à la «*promotion de la formation technique et professionnelle et à l'entrepreneuriat*». correspond bien à la fonction centrale des fonds, a fortiori quand il est fait référence, dans les mesures et actions prioritaires relevant de cet axe, à la «*mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi en lien avec la politique de promotion de l'emploi (fonds d'apprentissage, appui aux mécanismes de microcrédit, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises, etc.)*».

La Politique nationale de l'emploi (PNE)

La Politique nationale de l'emploi (PNE) adoptée en 2008 a pour objectif principal d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Elle expose une vision et un cadre cohérents et complets pour toutes les interventions en matière d'emploi qui, au niveau national, ont une incidence sur l'offre et la demande de main-d'œuvre et sur le fonctionnement des institutions du marché du travail. La PNE comporte ainsi quatre objectifs stratégiques: (i) accorder une importance accrue à l'emploi dans les politiques sectorielles et les politiques macroéconomiques; (ii) favoriser la création d'emplois, en particulier la création d'emplois ciblés sur les populations vulnérables; (iii) améliorer l'employabilité; et (iv) renforcer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail. Les fonds d'emploi constituent un des principaux instruments de la mise en œuvre de la PNE puisqu'ils contribuent à:

- l'axe 2 de la PNE visant le renforcement de la création d'emplois à travers (i) la promotion des activités privées créatrices d'emplois (par le soutien à la micro et petite entreprise et au microfinancement); (ii) le renforcement de l'action ciblée de promotion de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, des femmes et d'autres groupes vulnérables (tels que les personnes handicapées); et (iii) la promotion de l'employabilité, notamment en renforçant et en améliorant l'offre de formation;
- l'axe 3 sur l'amélioration de l'employabilité (accroissement et amélioration de l'offre de formation).

Les fonds d'emploi ne sont pas la panacée au problème du chômage et du sous-emploi, mais un des éléments de la solution. Ils font partie d'un dispositif plus large de mesures de promotion et de création de l'emploi, dont l'ANPE, l'ONEF et un certain nombre de programmes et de projets pour l'emploi (HIMO, PTE, etc.). D'autres politiques et programmes d'emploi sont donc nécessaires pour s'attaquer aux problèmes de chômage et de sous-emploi. L'utilité et la performance des fonds doit donc être explorée dans le contexte plus large de l'ensemble du dispositif de promotion de l'emploi, afin d'évaluer les complémentarités et les synergies et d'éviter les chevauchements des mandats, missions et groupes cibles des différents programmes d'emploi. Il est par ailleurs essentiel de considérer la façon dont les fonds peuvent contribuer aux autres objectifs de la PNE, notamment à l'intégration de l'emploi dans les autres politiques nationales, en particulier le développement rural et de l'artisanat.

La Politique nationale de la jeunesse (PNJ)

Adoptée en 2008⁷, la PNJ a pour objectif premier d'assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les acteurs et les bénéficiaires du développement national. Un examen attentif du cadre conceptuel et des objectifs sous-tendant cette politique montre une articulation étroite avec certains aspects de la PNE. En effet, il s'agit notamment de «*mettre l'accent sur la formation professionnelle, l'apprentissage des jeunes, la formation à l'esprit d'entreprise et aux métiers, de favoriser la création de structures d'aide et d'appui aux initiatives et à l'insertion des jeunes et de développer l'auto-emploi et le travail indépendant comme choix de carrière*». Ce même document identifie également comme priorité «*la pleine participation des jeunes au secteur agropastoral*», par exemple en «*levant les contraintes d'équipement et de formation des jeunes agriculteurs*» et en «*facilitant l'accès des jeunes au crédit*». Comme pour la PNE, ces mesures et actions prioritaires relèvent des missions des fonds de prêts et, dans le domaine de la formation continue et de l'apprentissage, du FAFPA.

Tout semble indiquer que les missions et les objectifs des fonds peuvent contribuer de façon significative aux grandes orientations et priorités des politiques publiques nationales. Concernant la formulation des projets soumis aux fonds, l'une des questions prioritaires à prendre en compte dans le futur sera sans aucun doute celle de leur cohérence avec les priorités des politiques sectorielles et de la SCADD, en vue de mieux contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du gouvernement.

⁷ «Politique nationale de la jeunesse», ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Ouagadougou, août 2008.

La performance des fonds

La performance des fonds peut être appréciée à trois moments distincts: lors de l'élaboration et de la formulation de la demande qui leur est soumise – en termes de ciblage des bénéficiaires et de nature des projets; au stade de l'exécution de ces projets; et, pour finir, au terme du projet, pour ce qui concerne leur suivi et leur évaluation. Ces trois phases seront examinées ci-dessous.

Lors de l'élaboration et de la formulation des projets et des actions

Cette étape est capitale car elle détermine l'incidence des actions des fonds sur les activités mises en œuvre pour réduire la pauvreté par la création d'entreprises, d'emplois et d'activités économiques, tout en renforçant la qualité du capital humain. Les quatre fonds fonctionnent comme des «guichets» ouverts à la demande des bénéficiaires potentiels. Les seules limites objectives à l'octroi de prestations (sous forme de prêts pour le FAIJ, le FAPE et le FASI ou de subventions pour le FAFPA) sont les moyens budgétaires des fonds et donc les objectifs que les fonds se sont fixés sur cette base. Dans un premier temps, on peut évaluer la performance des fonds et les stratégies mises en œuvre par rapport à ces objectifs quantitatifs opérationnels, qui sont les suivants:

Fonds d'appui aux initiatives des jeunes/ Programme de formation de 5 000 Jeunes par an en entrepreneuriat (FAIJ/PFE)

L'objectif est de former 5 000 jeunes par an dans le domaine de l'entrepreneuriat avec, autant que faire se peut, une répartition proportionnelle à la population des différentes régions. Les informations recueillies montrent que cet objectif est atteint à plus de 90 pour cent.

Il convient toutefois de noter que, par rapport à sa cible initiale (les jeunes de 20 à 35 ans qui représentaient environ 23 pour cent de la population en 2010) et en croisant cette dimension avec le niveau d'instruction qui est l'un des critères d'éligibilité de la demande (avoir atteint le niveau de la 3^e des lycées et collèges)⁸, en formant 5 000 jeunes par an, le FAIJ ne touche que 1,6 pour cent de ce potentiel. L'écart à combler est donc très important.

Fonds d'appui au secteur informel (FASI)

Dans la limite de son budget d'intervention, l'objectif du FASI est de soutenir la création/le développement d'environ 1 500 microentreprises par an. Selon les années, cet objectif est quasiment atteint à 100 pour cent.

Selon les informations fournies par la direction d'appui au secteur informel du MJFPE, les travailleurs du secteur informel représentaient un peu plus de 11 pour cent de la population employée au niveau national (et 70 pour cent des actifs dans le milieu urbain) – soit un peu plus de 643 000 personnes actives susceptibles de bénéficier d'un appui financier du FASI, à condition, bien entendu, qu'elles présentent un projet éligible qui soit retenu. Avec un objectif de 1 500 microentreprises par an (essentiellement unipersonnelles), le FASI touche

⁸ Soit près de 3,5 millions de jeunes de 20 à 25 ans et environ 321 000 ayant atteint le niveau de la 3^e.

moins de 0,25 pour cent de la population cible. Sa capacité de réponse par rapport à la demande potentielle est donc très faible.

Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE)

Le FAPE apporte son appui financier à 180-200 projets par an. Sa cible, plus structurée que celle du FASI, est celle des entreprises formelles, c'est-à-dire du secteur moderne de l'économie. Par rapport aux 31 135 entreprises inscrites au registre du commerce (RC) en décembre 2010, le FAPE ne concernerait donc que 1 pour cent d'entre elles. Les prêts accordés par le FAPE étant nettement plus élevés que ceux provenant du FAIJ et du FAI, son enveloppe budgétaire actuelle est loin de répondre aux besoins de financement.

Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)

L'objectif assigné au FAFPA est de satisfaire 50 à 60 pour cent des demandes de formation continue, de perfectionnement ou d'apprentissage présentées par des associations ou des entreprises. Aux 32 000 entreprises⁹ inscrites au registre du commerce et ayant donc potentiellement vocation à pouvoir bénéficier d'un appui du FAFPA pour des actions de formation destinées à leurs quelque 225 000 salariés, il faut ajouter environ 25 000 associations et groupements à caractère associatif établis dans le pays. A raison d'une moyenne de 30 personnes par association, quelque 750 000 personnes pourraient donc demander un appui en formation au FAFPA. Là aussi, les résultats atteints par le FAFPA en 2010 (soit un peu moins de 3 100 bénéficiaires) sont loin de correspondre à la demande sociale potentielle.

En 2010, les résultats des fonds ne sont pas négligeables et correspondent dans l'ensemble aux objectifs fixés mais, au regard de la demande potentielle, ils peuvent sembler très minces. Se pose donc la question du ciblage très large des fonds, qui conduit à un surdimensionnement de la demande. Il convient ici de souligner que le cadrage budgétaire des fonds représente une limite objective à leurs interventions, sans parler de la régulation budgétaire éventuellement opérée par l'Etat en cours d'exercice, qui impose une certaine prudence en matière de gestion. Le fait que la demande soit libre dans le sens où les objectifs centraux des fonds sont définis d'une manière très large (sans référence à des priorités sectorielles ni géographiques), limite sérieusement leur impact. L'absence d'articulations suffisamment explicites et opérationnelles avec les politiques nationales (par exemple la PNE et la SCADD) ne permet pas aux fonds de définir des priorités autres que générales. Dans un pays où la réduction de la pauvreté passe notamment par le développement du secteur agropastoral et le renforcement de la productivité et de la qualité du secteur artisanal, on peut se demander si les fonds (en particulier les fonds de prêts) ne gagneraient pas en efficacité en ciblant davantage leurs priorités d'intervention, par exemple sous la forme d'un programme-cadre à moyen terme fixant des objectifs réalistes et plus précis en termes d'impacts sur l'emploi et les revenus (par exemple en termes d'emplois créés et maintenus). Toutefois, une telle approche n'a de sens que si les indicateurs permettant de suivre et d'ajuster la mise en œuvre des fonds ne sont pas exclusivement quantitatifs comme c'est le cas actuellement (volume des réalisations, nombre de projets financés/nombre de bénéficiaires de chaque programme); avec, dans le meilleur des cas, une répartition par type de diplôme et par secteur d'activité. Il serait également utile que les fonds identifient des indicateurs ventilés par zone géographique, par sexe et selon d'autres variables qui permettent de renseigner sur la qualité des

⁹ Fichier de la Direction générale des impôts (MEF) et fichier de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

réalisations (durabilité de l'insertion professionnelle, conditions de travail, revenus, etc.). Ce point sera examiné plus loin dans ce document.

Les stratégies mises en œuvre en direction des groupes cibles

Le MJFPE est un département ministériel de création relativement récente qui développe une politique ambitieuse de communication à travers toute une série de manifestations telles que les «Forums pour la jeunesse», les «Journées régionales d'information», sans oublier les autres modes de communication. Tous ces événements contribuent à la médiatisation des fonds, même si celle-ci peut avoir à terme des effets pervers, dans la mesure où elle contribue à accroître la demande de prestations adressées aux fonds alors que leurs moyens budgétaires sont limités¹⁰. En effet, si l'on tient compte du taux de rejet des dossiers éligibles présentés aux fonds (en 2009, par exemple, 60 pour cent pour le FAFPA et 40 pour cent pour le FAIJ), qui résulte notamment des contraintes budgétaires mais aussi des longs délais de mise en œuvre des projets retenus et du retard dans les décaissements (voir ci-dessous), il serait sans doute plus approprié de mener des campagnes d'information progressivement adaptées à la capacité d'intervention des fonds, afin de ne pas susciter de faux espoirs. En outre, pour le FAFPA, comme nous l'avons déjà souligné, le fait que le produit de la TPA soit «intégré» au budget de l'Etat et ne soit pas versé au FAFPA est de nature à décourager les entreprises d'investir dans le développement des compétences.

Les prestations fournies par les fonds

Les prestations fournies par les fonds sont de deux types: les prestations financières des fonds de prêts et celles du FAFPA, qui sont des subventions. On trouvera à l'annexe 2 un tableau résumant les principales caractéristiques de ces prestations.

Les fonds de prêts offrent tous des prestations financières similaires, à savoir des prêts au démarrage, fonds de roulement, crédits d'équipement, crédits de création, crédits de diversification ou d'extension d'activités. Seul le FAPE ajoute aux services précédents des préfinancements de contrats de marché. Il convient toutefois de relativiser la nature des prêts accordés pour la création de nouvelles entreprises ou activités économiques. En effet, l'accent est de plus en plus mis sur des projets dont les promoteurs présentent déjà une certaine expérience et des compétences et pour qui le crédit consenti aide à développer l'activité existante (les toutes nouvelles entreprises ou activités économiques présentent en effet de plus grands risques d'insuccès et d'insolvabilité). L'accompagnement à l'extension ou à la diversification est l'orientation privilégiée des crédits, selon les résultats des entretiens. On peut également noter que le financement de la période (N+1) pour un projet ou une action est plus rapide et facile à obtenir que pour la période N, vraisemblablement du fait de la confiance établie entre le fonds et le promoteur et de l'existence d'un dossier antérieur sur ce dernier.

Le processus de sélection

Ce processus se déroule pratiquement de la même manière dans tous les fonds de prêts, selon les étapes suivantes:

- dépôt d'une demande selon le canevas de l'institution;

¹⁰ Même si, comme le montre l'enquête sur le terrain, le gain marginal de cette médiatisation reste faible puisque plus des trois quarts des jeunes interrogés ont déclaré avoir connaissance des fonds par l'intermédiaire d'amis et de la famille, contre un quart à travers les médias (télévision, radio, presse écrite).

-
- recueil d'informations et visite du site pour s'assurer de l'activité;
 - montage du dossier et analyse technique;
 - réunion du comité de sélection; et
 - accord de financement par le comité de crédit.

Au **FAIJ**, le comité de sélection des dossiers se compose de ses analystes en interne, des cabinets d'appui/conseils qui ont aidé les promoteurs dans l'élaboration des plans d'affaires, d'un spécialiste de l'agriculture et d'un spécialiste de l'élevage, qui portent une appréciation sur le projet. Le comité de crédit statue en dernier ressort sur le montant à accorder. Il se réunit après chaque session complète de formation et de finalisation des plans d'affaires d'une même cohorte.

Au **FASI**, le comité de prêt regroupe les analystes des dossiers au sein de l'institution, un représentant du ministère du Commerce, un représentant du ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et les responsables des guichets uniques. Le comité se réunit en moyenne tous les 45 jours, en fonction du nombre de dossiers (environ 150 par session) et des disponibilités financières.

Au **FAPE**, le comité se réunit au moins quatre fois par an (dans la pratique en fonction du nombre de dossiers à examiner). Le recours à la consultation à domicile est également pratiqué.

Les critères de sélection

Au **FAIJ**, l'accent est mis sur le promoteur, sa connaissance du domaine d'activité économique et l'existence d'un marché (si possible relevant de créneaux porteurs), sa localité d'implantation du projet, le niveau raisonnable du fonds de roulement par rapport aux investissements, la rentabilité financière du projet, l'existence d'un mentor ou d'une caution morale et le montant de l'investissement (dans les limites du FAIJ). Sur ce dernier point, le FAIJ dispose d'un référentiel de prix dans sa «grille de coûts des projets». Ce document répertorie la plupart des projets des jeunes et indique, par grands postes de dépenses, les montants nécessaires pour une activité donnée. Ce référentiel a été élaboré avec l'appui de professionnels de l'activité économique en question, qui fournissent une estimation raisonnable des investissements par projet. Il permet d'optimiser les ressources du fonds, en accordant le strict nécessaire pour soutenir l'activité. On évite ainsi les dépenses superflues qui augmentent les besoins de financement sans impact réel.

Au **FASI**, les principaux points d'appréciation portent sur le marché, la rentabilité du projet, son coût (qui doit être inférieur à 1 500 000 FCFA), l'existence de garanties matérielles (reçu d'achat d'un véhicule 2 ou 4 roues, carte grise du véhicule, congélateur, équipement de production) pour des demandes de prêts inférieures ou égales à 1 000 000 de FCFA, ou Permis urbain d'habiter (PHU) pour des montants compris entre 1 000 000 et 1 500 000 FCFA); et, enfin, l'existence d'un aval. Cette caution morale exerce en quelque sorte une pression morale sur les débiteurs. La faiblesse des montants prêtés proscrit les procédures judiciaires de recouvrement, qui se révéleraient plus coûteuses que les sommes à recouvrer.

Au **FAPE**, les principaux critères de sélection reposent sur la rentabilité du projet, le contenu du projet par rapport à des secteurs d'activités prioritaires (agriculture, élevage, transformation), la couverture des garanties et la disponibilité des fonds à prêter.

A l'exception du **FAPE**, où des garanties immobilières sont exigées à l'appui de la demande de prêt, les deux autres fonds, plus souples, opèrent dans une perspective visant à faciliter en priorité l'accès aux crédits à des populations cibles dont les demandes ne seraient pas acceptées dans le cadre du système bancaire classique.

Les délais de mise en œuvre des projets sélectionnés

Les délais concernant les décaissements pour les projets retenus dépendent avant tout, selon les responsables des fonds, de la disponibilité des ressources financières versées par le Trésor public pour le FAIJ, et des remboursements antérieurs pour le FASI et le FAPE. Ils dépendent également du comportement des bénéficiaires dans la mesure où, par exemple, le temps mis à remplir certaines formalités (par exemple pour les assurances en ce qui concerne les projets retenus par le FAPE) peut retarder la mise en œuvre. En tout état de cause, il semble que le retard est plus accentué à l'occasion d'un premier prêt qu'à l'occasion du second, ce qui est sans aucun doute lié à la relation de confiance qui s'établit entre les fonds de prêts et leurs «clients» qui, respectueux de leurs engagements initiaux, sollicitent de nouveaux crédits. On doit souligner par ailleurs que les délais ne seraient pas plus courts dans le cas d'un prêt accordé par une banque ou une IMF, étant donné que ces institutions exigent que le compte bancaire du demandeur de prêt ait été préalablement «actif» pendant plusieurs mois avant de pouvoir déposer une demande de prêt, laquelle devra en outre être assortie de garanties immobilières.

Appréciation des prestations par les responsables des fonds

Avec leurs ressources financières limitées et une demande qui excède largement l'offre, les responsables des fonds estiment que si les fonds ont bien leur raison d'être dans le contexte économique du pays et répondent aux attentes des bénéficiaires, la situation est loin d'être satisfaisante. Ainsi, en ce qui concerne le FAIJ, le fait que l'un des critères d'éligibilité pour les promoteurs soit d'avoir un niveau d'instruction correspondant à la classe de 3^e a une influence négative sur l'attractivité du fonds dans la mesure où, dans certaines régions du pays, le taux de scolarisation dans le secondaire est très faible (le Nord et le Sahel). Ce critère a donc tendance à amplifier les déséquilibres géographiques au profit de certaines régions (les régions du Centre notamment). Le fait qu'un nombre de plus en plus grand de jeunes ayant atteint le niveau de la licence ou de la maîtrise (formés dans ces régions du Centre) déposent des demandes vient encore renforcer ce déséquilibre régional. D'où la question d'une éventuelle différenciation des critères selon les régions ou d'une pondération géographiquement différenciée dans l'examen des demandes éligibles. Quant au FASI, on considère que la cible visée (l'ensemble du secteur informel de l'économie) est trop large.

Pour les prestations du FAFPA, le processus de sélection passe par plusieurs étapes, à savoir:

- dépôt d'une demande de formation par l'organisme;
- vérification sur le site de la pertinence du projet par le personnel du FAFPA;
- redéfinition ou réorientation du besoin de formation;
- analyse du dossier en comité de sélection;
- passation du marché de prestations après dépouillement et choix du prestataire;
- établissement d'une convention tripartite entre FAFPA-formateurs-bénéficiaires; et

-
- mise en œuvre de la formation en fonction des disponibilités financières (25 pour cent de contribution des bénéficiaires et 75 pour cent de subvention FAFPA), du formateur et des bénéficiaires.

Les critères de sélection des dossiers soumis au FAFPA portent sur l'appréciation des éléments suivants:

- impact potentiel du projet de formation sur la cible;
- sérieux de l'organisme demandeur après vérification par le personnel du FAFPA;
- impact de la formation sur le secteur économique;
- rentabilité de la formation liée à l'activité du bénéficiaire;
- pertinence de l'offre technique et financière du prestataire formateur; et
- qualifications et expérience du prestataire.

Les délais d'exécution des prestations dépendent de plusieurs facteurs relevant aussi bien du FAFPA que des bénéficiaires et des formateurs. La disponibilité des ressources financières peut être un facteur limitatif dans la mesure où, normalement, le FAFPA devrait recevoir du Trésor public 25 pour cent de sa subvention annuelle inscrite dans la loi de finances de l'Etat. Or, les délais ne sont pas toujours respectés. En effet, les décisions trimestrielles de libération des crédits prises par le MEF ne sont pas systématiquement honorées par le Trésor public, ce qui oblige le fonds à accumuler des «avis de créance» sur l'Etat. Le FAFPA peut en outre être affecté par des procédures de régulation prises en cours d'année, ce qui ne facilite guère la mise en place d'une gestion budgétaire prévisionnelle équilibrée. En ce qui concerne les bénéficiaires, la contribution de 25 pour cent des coûts éligibles du projet qui leur est demandée retarde elle aussi fréquemment la mise en œuvre des formations. Enfin, il arrive que les bénéficiaires du projet ou de l'action de formation ne soient pas tous disponibles en même temps – ce qui peut également être le cas du prestataire de formation retenu par le promoteur du projet. Tous ces facteurs se conjuguent pour expliquer la lenteur constatée dans la mise en œuvre des formations.

Au FAFPA comme dans les autres fonds, on se retrouve dans une situation où la demande guide l'offre de formation sans que le fonds n'ait préalablement défini des orientations privilégiant une cible ou un secteur d'activité. De fait, le champ d'intervention du FAFPA est trop large par rapport aux moyens budgétaires disponibles (toutes les entreprises, y compris artisanales, et les associations ou groupements similaires, peuvent déposer une demande). Si, dans l'ensemble, les projets de formation soutenus par le FAFPA semblent recueillir une appréciation favorable de la part des bénéficiaires, cette satisfaction n'est pas en elle-même l'expression d'une stratégie à moyen terme visant à développer les compétences, notamment dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi. De plus, l'accent mis sur l'apprentissage reste très limité et n'est pas suffisamment articulé avec les besoins exprimés par les organisations sectorielles et faïtières de l'artisanat, d'autant que la formation sur le tas reste de loin la filière prépondérante d'acquisition des compétences.

Au stade de l'exécution des projets et des actions

Cette section entend présenter les résultats obtenus par les différents fonds en répondant à quelques questions clés. Qui sont les bénéficiaires? Quels sont les secteurs économiques concernés? Quel est le taux d'échec (c.à.d. les demandes de prêt ou de subvention rejetées)? Quel est le taux de recouvrement (pour les fonds de prêts)? Et, surtout, quel a été

l'impact des fonds sur le développement de l'emploi et la création d'activités économiques?

Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ)

En 2008, les prêts du FAIJ ont pu bénéficier à 825 projets, pour un montant total de 800 millions de FCFA et, en 2009, à 1 297 projets, pour un montant total de près de 1,28 milliard de FCFA – soit une moyenne d'environ 1 million de FCFA par projet retenu. Au FAIJ, les prêts sont pratiquement tous d'une durée uniforme de 36 mois, avec un différé moyen de six mois et trois taux d'intérêt distincts: 2 pour cent pour les personnes handicapées, 3,5 pour les femmes et 4 pour les hommes.

Répartition géographique des bénéficiaires du FAIJ

Les tendances de la répartition des bénéficiaires par région révèlent une forte concentration des interventions en 2008 au profit de la région du Centre (Ouagadougou), qui cumule 44 pour cent des projets et 46,4 pour cent du montant des interventions, suivie par la région des Hauts Bassins (16,1 pour cent des projets contre 15,6 pour cent du volume des financements). Les autres régions arrivent loin derrière avec 5,7 pour cent des projets et 4,7 pour cent des financements. La prédominance de la région du Centre tient essentiellement à deux raisons: d'une part, les quotas de candidats potentiels à la formation sont établis en fonction du poids démographique de la région et de la proportion de jeunes éduqués (si l'on inclut le niveau de la classe de 3^e, le taux de scolarisation est plus élevé à Ouagadougou qu'ailleurs); d'autre part, 2008 était une «année test» et les demandes de prêts dans les autres régions ont été peu nombreuses. En 2009, les déséquilibres régionaux de 2008 ont été quelque peu corrigés, avec une baisse relative des projets et des financements pour la région du Centre (environ 33 pour cent), au profit de la région des Hauts Bassins et de quelques autres régions. Le Centre-Nord, le Centre-Sud, le Plateau central et la région du Sahel ont par contre enregistré une baisse relative. Ainsi, la répartition régionale des interventions du FAIJ ne suit pas la cartographie de la pauvreté au Burkina Faso, plus accentuée dans la région de la Boucle du Mouhoun, dans l'Est, le Sud-ouest et le Sahel que dans les régions du Centre et des Hauts Bassins, qui recueillent 60 pour cent des projets et des financements. Si la lutte contre la pauvreté fait partie de l'axe majeur des fonds, il y a lieu de reconsidérer les critères de sélection dans cette direction – ce qui pose la question d'une éventuelle différenciation positive des critères en faveur des régions moins développées.

Répartition des bénéficiaires par sexe

Il existe un déséquilibre en défaveur des femmes (soit 34 pour cent des bénéficiaires, contre 65 pour cent d'hommes). Ce déséquilibre semble résulter, en première analyse, du faible niveau d'instruction des femmes, dans la mesure où le critère d'éligibilité relatif au niveau minimum (classe de 3^e) en exclurait une bonne partie. Toutefois, on observe ce même déséquilibre dans les autres fonds de prêts pour lesquels le niveau d'instruction n'est pas une condition requise. Il semble donc que les raisons d'un tel déséquilibre soient plus profondes et mériteraient des analyses plus poussées pour expliquer les plus faibles prises d'initiatives des femmes. Etant donné que les contraintes spécifiques rencontrées par les femmes (par exemple la charge des enfants et les travaux domestiques) ne sont pas prises en compte dans le mode opératoire des fonds, il conviendrait d'envisager des mesures spécifiques en leur faveur pour renforcer leur accès aux prestations offertes.

Répartition des bénéficiaires par groupe d'âge

En examinant la répartition des bénéficiaires par groupe d'âge pour la cohorte 2009, on constate que les moins de 20 ans représentaient 3 pour cent, contre 35 pour cent pour les

20-25 ans, 37 pour cent pour les 26-30 ans, 21 pour cent pour les 31-35 ans et 1 pour cent pour les plus de 35 ans. Il semble donc que la demande aille croissant jusqu'à l'âge de 30 ans, avant d'amorcer ensuite une décroissance – ce qui semble traduire les fragilités économiques et les difficultés rencontrées jusqu'à 30 ans par les personnes instruites pour se lancer dans le monde du travail.

Répartition des bénéficiaires par niveau d'instruction

La moitié seulement des bénéficiaires a atteint le niveau minimum de la classe de 3^e – critère d'éligibilité initialement requis. Ils sont en fait un peu plus de 48 pour cent, mais un peu plus de 51 pour cent ont un niveau supérieur – notamment les bacheliers (et plus), qui représentent près de 38 pour cent des bénéficiaires. En d'autres termes, l'attractivité du FAIJ s'est développée au-delà de sa population cible initiale – ce qui pose à nouveau la question du ciblage de ses interventions.

Répartition des bénéficiaires selon les secteurs d'activité

Si l'on constate entre 2008 et 2009 (seules données disponibles) une forte progression tant du nombre de projets que de financements (respectivement +57,2 pour cent et +59,3 pour cent), l'agriculture reste le parent pauvre de cette dynamique puisque ce secteur ne représente en moyenne que 7 pour cent des projets et des financements. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la dominante urbaine des interventions et aussi par le fait que les conditions climatiques confinent les activités agricoles à une période limitée de l'année. Enfin, la cible visant des jeunes ayant un niveau d'instruction de 3^e et plus est peu orientée vers les activités agricoles. Il est en effet très peu probable que les jeunes formés dans les lycées et collèges classiques, qui rêvent de professions salariées pour «échapper à la terre», se reconvertisent dans l'agriculture. Ainsi, le problème tient moins à la rentabilité économique des activités agricoles qu'à l'envie des jeunes d'échapper aux travaux agricoles, considérés (à tort) comme peu valorisants. L'insécurité foncière à laquelle font face les jeunes peut également expliquer en partie la faiblesse des promoteurs agricoles. Par contre, l'élevage connaît un essor important, passant de 12 pour cent des financements en 2008 à 35,4 en 2009. En effet, l'embouche bovine, ovine et l'aviculture traditionnelle demeurent des secteurs d'avenir, pour lesquels la demande intérieure et sous-régionale existe. L'économie des services enregistre également une forte progression (de 20,2 à 36,5 pour cent). On constate par contre une baisse significative du nombre de projets financés dans les secteurs de l'artisanat (de 37 pour cent en 2008 à un peu moins de 14 pour cent en 2009) et du commerce.

Ventilation des prêts selon le montant accordé

Les crédits de moins de 500 000 FCFA représentent 4 à 6 pour cent des prêts accordés. Les tranches les plus fortes ($\geq 1\,000\,000$ FCFA) représentent plus de 42 pour cent des crédits. Les données recueillies auprès du FAIJ pour 2009 et 2010 ne montrent pas de différences significatives entre la hauteur du prêt et le secteur d'activité, avec toutefois un montant moyen de prêt légèrement supérieur dans le secteur des services et dans celui de l'artisanat. Par ailleurs, le FAIJ dispose d'un modèle de plan d'affaires révisé en 2010 pour encadrer les financements et n'accorder que le strict nécessaire pour mener le projet.

Recouvrement des prêts accordés

Le recouvrement des prêts accordés est une condition de pérennité du FAIJ et, dans une certaine mesure, des activités économiques qui ont été soutenues. Sur la période 2008-2009, le taux moyen de recouvrement est de 78,61 pour cent pour les promoteurs de 2008 et d'un peu plus de 79 pour cent pour 2009, avec des variations selon les régions.

Malheureusement, les données relatives au taux de recouvrement en fonction du niveau d'instruction ou du sexe des bénéficiaires ne sont pas disponibles.

Impact du FAIJ sur la création d'emplois

Selon les informations recueillies auprès du FAIJ, plus de 2 100 emplois directs ont été créés grâce aux prêts du fonds, auxquels il faut ajouter un peu plus de 6 100 emplois indirects, soit un total de 8 264 emplois. On peut estimer (en 2009) que chaque projet crée en moyenne un emploi direct (celui du promoteur du projet) et trois emplois indirects. La répartition des emplois par région suit les tendances de la distribution des projets et des financements, avec une prédominance pour la région du Centre tant en 2008 qu'en 2009. Les données collectées dans le cadre de l'enquête semblent indiquer que c'est dans les secteurs du commerce et de l'artisanat que le plus grand nombre d'emplois a été créé grâce au FAIJ (on retrouve cette même tendance en ce qui concerne le FASI et le FAPE).

Fonds d'appui au secteur informel (FASI)

Les données du FASI sont classées en trois segments: une ligne principale qui prend en compte les activités ordinaires classiques du FASI; une ligne spécifique, qui concerne le maraîchage; et, enfin, une ligne spécifique pour les personnes handicapées. Si les données brutes des bénéficiaires des financements du FASI existent depuis sa création en 1999, les données détaillées ne sont disponibles qu'à partir de 2005. On observe ainsi que le nombre de bénéficiaires du FASI a progressé lentement de 700 en 1999 à 1 095 en 2003, avant d'atteindre un plafond de 1 244 en 2004. Après une rechute en 2008, il a enregistré une nouvelle reprise en 2009. Comme pour le FAIJ, on constate, sur la période 1999-2009, une concentration des bénéficiaires (et des financements) dans la région du Centre (29 pour cent) et dans la région des Hauts Bassins (13 pour cent), qui cumulent à elles deux 42 pour cent du total, contre 2 pour cent dans la région du Sahel et 3 pour cent dans la région du Sud-ouest. Il en est de même pour la ligne «personnes handicapées» (sur la période 2005-2009). Seule la ligne spécifique «maraîchage» présente quelques redistributions au profit des autres régions: la région de la Boucle du Mouhoun et du Plateau central arrivent ainsi en tête, mais les financements restent modestes (au total, pour ces 2 régions, 210 projets sur 344, pour un montant total d'environ 44 millions de FCFA, soit 60 pour cent de la ligne «maraîchage» dotée de près de 74 millions de FCFA pour 344 projets), ce qui reste très faible par rapport aux autres activités financées.

Répartition des bénéficiaires du FASI par sexe et par statut

Au niveau national et sur la période 2005-2009, les bénéficiaires du FASI sont à 37,5 pour cent des femmes, contre 62,5 pour cent d'hommes. On note également que les groupements/associations et les personnes handicapées obtiennent des prêts d'un montant moyen supérieur à celui accordé aux autres bénéficiaires. A l'inverse, dans l'ensemble, les projets relevant de la ligne «maraîchage» obtiennent des prêts d'un montant moyen inférieur de moitié à celui consenti aux autres bénéficiaires.

Répartition des bénéficiaires du FASI par secteur d'activité

Sur la période 2005-2009, quels que soient les destinataires des lignes de crédit, le commerce arrive en tête, avec plus de 70 pour cent des montants alloués et des bénéficiaires. Vient ensuite le secteur agropastoral (avec 14 pour cent en ligne principale). L'orientation vers le commerce est sans doute liée à la fois à la facilité d'entrée dans l'activité commerciale, au manque de spécialisation requise pour l'exercer et à la faiblesse des montants nécessaires pour se lancer dans ce type d'activités, par ailleurs favorisées par leur caractère informel. Au contraire, la faible représentation de l'activité agropastorale peut s'expliquer par l'environnement urbain, qui ne lui est pas favorable. Par ailleurs, les

activités de production agricole présentent davantage de risques non maîtrisés et la mauvaise qualité des intrants et des semences a causé de nombreux préjudices à certains bénéficiaires, les rendant temporairement insolvables. Quant à l'artisanat, toutes catégories confondues (de production, de services et d'art), il représente à peine plus de 12 pour cent des bénéficiaires et des financements.

Recouvrement des prêts accordés

Le niveau de recouvrement moyen de la période 2005-2009 est de 90 pour cent. On constate cependant une tendance prononcée à la baisse des recouvrements en 2008-09, où le taux a chuté respectivement à 76,4 et à 69,3 pour cent. Cette forte chute, si elle se confirme, est dangereuse pour l'équilibre et même la pérennité du FASI. Il est urgent d'en analyser les causes et de prendre les mesures nécessaires à son endiguement.

Impact du FASI sur la création d'emplois et le développement d'activités économiques

En 2009, les 1 330 bénéficiaires de prêts (sous la forme de microentreprises) ont généré 288 emplois nouveaux et consolidé un peu plus de 3 000 emplois – un résultat sans doute dû à l'importance des refinancements au bénéfice des mêmes promoteurs pour maintenir leurs activités, conjuguée à la faiblesse des financements pour tout nouveau promoteur de projet. L'importance des emplois consolidés traduit l'intérêt du FASI, sans l'appui duquel ces emplois auraient probablement été perdus. On note que 55,3 pour cent des emplois créés et 35,2 pour cent des emplois consolidés ont bénéficié à des femmes (mais respectivement 61,3 pour cent et 48,7 pour cent dans la région du Centre/Ouagadougou). On constate également que près de 38 pour cent des emplois créés et consolidés l'ont été dans les seules deux régions du Centre et des Hauts Bassins.

Les secteurs les plus créateurs d'emplois, tant nouveaux que consolidés, sont le commerce (63 pour cent) et l'agropastoral (20 pour cent). L'artisanat de production représente un peu moins de 11 pour cent des emplois créés et consolidés et l'artisanat de service à peine plus de 6 pour cent.

Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE)

Les activités de financements du FAPE entre 2005 et 2009 se sont traduites par l'octroi de 601 prêts. Le nombre de dossiers acceptés évolue fortement en dents de scie. De fait, le FAPE a été victime de plusieurs régulations et de la réduction de ses ressources avec la fin de l'appui financier de Taïwan, Chine, fin 2007. Le FAPE se trouve dans l'obligation de fonctionner sur les recouvrements des prêts antérieurs. Dans ces conditions, tout se passe comme si une année de croissance des prêts succédait à une année de ralentissement, pour permettre la reconstitution du fonds par les remboursements.

Répartition géographique des bénéficiaires

Comme pour les autres fonds de prêts, la répartition géographique des bénéficiaires pour la période 2005-2009 fait ressortir la prédominance de la région du Centre, qui représente près de 49 pour cent des projets financés, suivie par celle des Hauts Bassins (13 pour cent). Les autres régions cumulent des taux très faibles (entre 2 et 4 pour cent).

Répartition des bénéficiaires par sexe

Là encore, comme pour les autres fonds de prêts, la proportion d'hommes bénéficiaires d'un prêt FAPE est nettement plus forte que celle des femmes, puisqu'ils représentent 72 pour cent des bénéficiaires contre 18 pour cent de femmes et 8 pour cent de personnes

morales. La forte prédominance des hommes peut s'expliquer par les conditions de garanties exigées par le FAPE, notamment les garanties immobilières. Ces dernières peuvent constituer l'un des facteurs limitant les demandes présentées par des femmes. En effet, au sein des ménages, les hommes sont plus souvent propriétaires des parcelles d'habitation et, partant, plus à même de présenter des garanties immobilières.

Répartition des bénéficiaires par groupes d'âge

Au profil masculinisé des bénéficiaires du FAPE s'ajoute leur relative vieillesse. Les plus de 50 ans représentent 23 pour cent, contre 9 pour cent pour les moins de 36 ans et 37 pour cent pour les groupes d'âge intermédiaires des 36-50 ans. La question de la garantie immobilière explique sans doute la faible présence des jeunes aux guichets du FAPE. La situation de relative pauvreté des jeunes et des femmes limite en effet leurs prétentions au crédit FAPE. Par rapport aux prestations du FASI ou FAIJ, les montants plus élevés des prêts du FAPE sont liés à l'exigence de garanties immobilières. Sans de telles précautions, quelques débiteurs défaillants pourraient plonger l'institution dans de graves difficultés financières et compromettre la poursuite des activités de prêts. Ceci nous amène à examiner la ventilation des montants accordés.

Prêts accordés

La hauteur moyenne des prêts accordés par le FAPE est de 1,5 million de FCFA. Seuls 12 pour cent des prêts (soit 73 sur 601) dépassent 6 millions de FCFA. En fait, ce n'est qu'après avoir remboursé son premier prêt (qui ne dépasse pas 1,5 million de FCFA) que le promoteur peut postuler à un second prêt d'un montant plus élevé.

Répartition des bénéficiaires par secteur d'activité

Le commerce, les prestations de services, les bâtiments et travaux publics représentent 54 pour cent des prêts (en nombre de bénéficiaires) contre 37 pour cent pour l'agriculture et l'élevage, 6 pour cent pour les activités de transformation et seulement 2 pour cent pour l'artisanat (et 1 pour cent pour les projets présentés par les personnes handicapées).

On peut résumer le profil type du bénéficiaire d'un prêt du FAPE en disant qu'il s'agit d'un homme, adulte, habitant la région du Centre (autour de Ouagadougou), empruntant environ 1 500 000 FCFA et opérant en grande partie dans le commerce, les prestations et le BTP.

Impact des interventions du FAPE sur l'emploi

Le nombre d'emplois générés par le FAPE sont de 665 en 2006, 815 en 2007, 605 en 2008 et 666 en 2009. En s'appuyant sur les données fournies par le fonds, on constate que le coût moyen d'un emploi créé ou consolidé est de 632 000 FCFA en 2009. On note également que ce montant moyen varie d'une année sur l'autre. Ainsi, de 508 000 en 2007, il est passé à 435 000 en 2008. Malheureusement, à ce stade, les données ne sont pas disponibles pour calculer le coût moyen d'un emploi créé et/ou consolidé selon le secteur d'activité des projets.

L'impact des fonds de prêts ne se mesure pas seulement à l'aune du nombre d'emplois créés ou consolidés, mais aussi en fonction d'autres éléments tels que, par exemple, le changement de statut ou le niveau de rémunération. En gardant toute la prudence requise dans l'interprétation des résultats - compte tenu de la taille de l'échantillon et du nombre très limité de régions sur lequel a porté l'enquête (même si elles concentrent un pourcentage majoritaire des prêts), on constate notamment:

- un impact positif sur le niveau des rémunérations. Celles-ci ont subi une double modification, puisque l'on enregistre une augmentation à la fois du nombre de travailleurs rémunérés et du montant des rémunérations elles-mêmes. Les données collectées montrent que, grâce à l'appui des fonds dans la région du Centre, on a enregistré une augmentation à la fois du nombre de travailleurs rémunérés à la journée (+3 pour cent) et du nombre de travailleurs mensualisés (+4 pour cent). De plus, avant l'intervention des fonds, les «journaliers» percevaient une rémunération comprise entre 200 et 1 250 FCFA, qui a triplé suite à l'appui des fonds (soit une fourchette entre 750 et 1 500 FCFA). Dans les autres régions, les tendances sont moins marquées, la proportion de journaliers passant de 9,7 à 10,1 pour cent et les travailleurs mensualisés de 17,7 à 20,2 pour cent après l'assistance des fonds. Quant à l'écart des rémunérations journalières, de 200 à 1 000 FCFA avant les fonds, il passe désormais de 200 à 2 000 FCFA.
- en termes de changement du statut des bénéficiaires, les employés et les aides familiaux sont les catégories majoritairement bénéficiaires des fonds. Globalement, les fonds ont également eu un impact sur la part d'employés occasionnels et d'apprentis;
- un impact non négligeable sur la durée de travail des bénéficiaires. Ainsi, toujours dans la région du Centre, on remarque une baisse du travail «journalier» au profit du travail à la semaine ou au mois. La proportion de personnes dont le nombre d'heures de travail était égal ou inférieur à 8 heures/jour est passée respectivement de 15,6 à 14,4 pour cent et de 28,1 à 24,1 pour cent après l'intervention des fonds. On observe des tendances similaires dans les autres régions sur lesquelles a porté l'enquête. En revanche, les personnes travaillant plus de 6 jours par semaine sont passées de 29,7 à 57,5 pour cent après l'intervention des fonds. Les mensualisés-an connaissent également de légères augmentations;
- enfin, plus de 60 pour cent des répondants estiment que l'intervention du fonds de prêts a amélioré leurs conditions de vie (par exemple, en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation des enfants). Il importe également de souligner que leur intervention a eu un impact extrêmement positif en matière de reconnaissance sociale, le bénéficiaire s'étant d'une certaine façon senti fortement valorisé grâce au prêt obtenu. De même, les bénéficiaires déclarent que les fonds ont augmenté leur capacité à mieux s'équiper, à conserver leur clientèle, à améliorer les produits et à obtenir de nouveaux crédits.

Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA)

Trois variables sont à prendre en compte pour mesurer l'activité du FAFPA sur la période 2007-2009: l'évolution de la demande de formation; la répartition des bénéficiaires des formations selon les régions, le sexe et le coût; et, enfin, la répartition des personnes formées par type de formation dispensée.

Répartition globale des demandes de formation

On constate une baisse des dossiers reçus qui passent de 271 en 2007 à 242 en 2009. Les demandes ayant obtenu une réponse positive subissent une baisse encore plus drastique, passant de 45,02 pour cent en 2007 à un peu plus de 32 pour cent en 2009. En effet, le FAFPA a été plusieurs fois victime de la régulation budgétaire de l'Etat, qui l'a amputé de près de 50 pour cent de son financement en 2009. Toutefois, malgré cette tendance à la baisse des dossiers acceptés, le nombre de bénéficiaires (c.à.d. de personnes formées dans

le cadre d'un projet ou d'une action de formation soutenue par le FAFPA) a augmenté, passant de 2 787 personnes en 2007 à 2 895 en 2008 et à 3 084 en 2009.

Répartition des bénéficiaires par région et par sexe

Sur la période 2007-2009, la région du Centre absorbe entre 57 et 62 pour cent des financements, suivie de loin par les Hauts Bassins (9-10 pour cent) et les Cascades (11,6 pour cent, mais seulement en 2009) – ce qui correspond aux demandes exprimées dans ces deux régions (notamment la région du Centre, qui totalise plus de la moitié des demandes formulées auprès du FAFPA). Il est en outre indéniable que, du fait de sa proximité géographique, la région du Centre a plus facilement accès aux informations du FAFPA.

Si l'on analyse la répartition des bénéficiaires par sexe, on constate que 58 pour cent d'entre eux étaient des femmes en 2007 et 2009 (mais 41 pour cent en 2008).

Répartition des bénéficiaires selon la filière et le contenu de la formation

En termes de financement des actions et projets de formation, 66 pour cent des financements FAFPA ont été accordés à des formations en apprentissage et à des actions de perfectionnement aux métiers en 2007, 48 pour cent en 2008 et 49 pour cent en 2009. Les formations en entreprise ont représenté 51 pour cent des concours du FAFPA en 2009, contre 45 pour cent en 2008 et 34 pour cent en 2007. Une analyse plus précise indique que les entreprises du secteur moderne ont relativement peu recours aux subventions du FAFPA et préfèrent, pour leurs besoins de formation, faire appel à leurs propres moyens, ce qui n'est pas le cas des associations/groupements qui dépendent parfois exclusivement des subventions octroyées par le fonds. Sur la période 2007-2009, on constate également que:

- dans le domaine de l'apprentissage, plus de 50 pour cent des personnes formées relèvent de filières intéressant essentiellement les jeunes filles, c'est-à-dire le tissage, la coiffure et les services aux personnes. Les filières «industrielles» ne représentent qu'une petite partie des formations en apprentissage soutenues par le FAFPA (par exemple, à peine 14 pour cent pour les filières «froid/climatisation», «mécanique-2 roues», «mécanique automobile» et «électronique» pour les années 2008-2009);
- le perfectionnement des artisans, qui joue un rôle essentiel vu l'importance de l'apprentissage «traditionnel» ou «informel» au Burkina Faso a représenté sur la même période 23 pour cent du total des engagements financiers annuels du FAFPA, une baisse étant toutefois enregistrée entre 2007 et 2009 (de 34 à 11 pour cent). Ces actions de perfectionnement, qui ont profité à près de 2 400 artisans (dont près de 70 pour cent de femmes) recoupent les mêmes filières que celles relevant de l'apprentissage;
- les «coûts» sont très variables d'une filière de formation à l'autre. Par exemple, pour les formations en apprentissage, les coûts moyens par bénéficiaire vont de 101 000 FCFA pour le tissage à 151 000 FCFA pour la «restauration»; alors que, dans le cas des actions (plus courtes) de perfectionnement des artisans, ils s'échelonnaient entre près de 45 000 FCFA pour l'«élevage de volailles» et plus de 185 000 FCFA pour la «gestion et marketing». Pour les actions de formation continue en entreprises, les coûts sont très différents – mais, là encore, des données plus précises ne sont pas disponibles. L'absence de suivi après les actions de formation ne permet pas de savoir en quoi et comment elles ont débouché sur un emploi réel et décent.

Les dossiers rejetés dans les différents fonds

Compte tenu des contraintes budgétaires, tous les dossiers éligibles présentés ne peuvent pas être retenus. Au **FAIJ**, 25 pour cent de l'ensemble des personnes formées, soit 55-60 pour cent de celles ayant déposé un plan d'affaires, reçoivent un soutien financier. Au **FAPE**, le taux de succès dépend de la disponibilité des ressources pour les prêts. Au **FASI**, on compte moins de 2 pour cent de rejets – un taux de succès élevé dû aux animateurs de terrain qui, dans l'ensemble, ne présentent que de bons projets au comité. Enfin, au **FAFPA**, le taux de dossiers rejetés était de 67 pour cent en 2009, contre 55 pour cent en 2007 et 43 pour cent en 2008. Ce taux très élevé est imputé à la régulation budgétaire opérée par le MEF en dépit d'une hausse des demandes. Cette régulation n'explique toutefois pas tout et il existe d'autres motifs de rejets, comme le montre le tableau ci-dessous:

Tableau 1. Motifs des rejets selon les fonds

FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Non-respect du canevas FAIJ	Absence de garantie	Faible qualité du dossier	Non-pertinence du projet de formation pour l'organisme demandeur après vérification par le FAFPA
Coût trop élevé par rapport à l'enveloppe FAIJ	Fausse déclaration	Garanties insuffisantes	Faiblesse des ressources disponibles par rapport à la forte demande
Absence de mentor ou de caution morale	Forte mobilité du promoteur	Rentabilité faible ou insuffisante	Absence de prestataires qualifiés
Projet non rentable, fonds de roulement trop élevés, absence de marché	Projet non rentable		Méconnaissance du domaine de formation par le FAFPA
Projet sans lien avec les créneaux porteurs de la localité	Absence d'aval		

Sources: FAIJ-FASI-FAPE-FAFPA, décembre 2010.

Quel que soit le fonds de prêts, l'inexistence du marché et la non-rentabilité potentielle du projet sont des causes de rejet. De même, l'absence de garantie, même morale, peut conduire à l'élimination du dossier; et ce indépendamment de la disponibilité des ressources des fonds de prêts concernés.

Les dimensions institutionnelles des fonds, les «guichets uniques»

La faiblesse de la complémentarité entre les différents fonds pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité du MJE et l'inexistence d'un cadre de concertation à l'image des IMF et des banques ont déjà été évoquées plus haut dans ce document. Le «guichet unique» implanté dans les chefs-lieux des régions du pays depuis 2008 a pour objectif de mutualiser les moyens des fonds au service de leurs cibles. L'encadré 3.1 rappelle les objectifs de ces «guichets», leurs modalités de fonctionnement et les résultats qui en sont attendus.

Encadré 3.1

Les «guichets uniques» des fonds MJFPE pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité

Le guichet unique dans sa conception

L'objectif principal des guichets uniques est de faciliter l'accès de la population cible aux services des fonds du MJFPE. Plus particulièrement, il vise à rendre disponible l'information sur les procédures d'offre de financement des fonds nationaux et à améliorer les prestations de services, l'accessibilité et la visibilité des fonds nationaux;

Les résultants attendus sont: 1) Un guichet unique des fonds nationaux de financement, opérationnel dans chaque chef-lieu de région du Burkina Faso, 2) le nombre de microprojets financé doit augmenter de 5% en moyenne par an et le nombre d'emplois créés doit augmenter d'au moins 10% par an et par fonds de prêts.

Les avantages supposés du guichet unique

Ils se mesurent à trois niveaux, à savoir l'Etat, les bénéficiaires et les fonds pour la promotion de l'emploi eux-mêmes.

Au niveau de l'Etat, le guichet unique favorisera: une meilleure organisation des appuis de l'Etat en faveur de la création d'emplois, la répartition des emplois créés par les fonds sur toute l'étendue du territoire, l'amélioration de la visibilité des appuis de l'Etat et la coordination des interventions des fonds nationaux.

Au niveau de la population, le guichet unique permettra l'amélioration de l'accessibilité au financement en offrant en un seul point l'accès à tous les fonds nationaux, la diversification des services offerts par les fonds nationaux, l'amélioration du délai de traitement des dossiers et la réduction considérable des déplacements des promoteurs entre leur lieu de résidence et les sièges des différents fonds.

Au niveau des fonds nationaux pour l'emploi, le guichet unique facilitera l'extension géographique simultanée des fonds, l'intégration des fonds et l'uniformisation de leurs prestations, l'amélioration des aspects pratiques par l'uniformisation des services et la simplification des procédures en reliant les fonds entre eux, et l'amélioration de la qualité des services.

Les services offerts par les guichets uniques afin d'atteindre ces résultats

L'accès au guichet unique constitue le premier pas vers la recherche de financement des projets. Il est conçu pour attirer les promoteurs par la qualité des services offerts, qui se regroupent autour de: l'information, l'appui conseil et orientation, l'étude des dossiers (dépôt, études, etc.), la formation en gestion des microprojets et microcrédits, le recouvrement du crédit, la gestion des contentieux avec les promoteurs, le suivi et l'encadrement des promoteurs, la formation professionnelle et l'établissement des documents administratifs (bureau administratif).

Ces services seront mis en œuvre par deux grandes sections: une section des fonds et une section administrative. Cette dernière comprendra également des représentations au sein du «guichet unique» des services d'autres départements ministériels. Pour l'instant, les formalités étant réduites au strict minimum, il ne sera pas nécessaire de prévoir ces services, à l'exception d'un service de reprographie qui pourrait être tenu par un agent privé. D'autres services seront envisagés en fonction de l'évolution de la nature des documents exigés par les fonds. Il pourra s'agir de la mise à disposition des timbres fiscaux et d'une autorité compétente pour les légalisations des documents des promoteurs. Dans la perspective d'une meilleure identification des promoteurs et de la conformité des pièces relatives à la garantie ou de tout autre document, un service municipal de vente des timbres fiscaux et un bureau de police seront mis en place pour permettre la légalisation rapide des documents des promoteurs.

Source: MJFPE / Projet de mise en place du guichet unique des fonds nationaux, août 2006.

Une évaluation rapide de ces «guichets uniques» deux ans après leur mise en place montre que ce sont des structures très faibles, même s'il s'agit d'une avancée significative qu'il faudrait poursuivre dans une perspective de rapprochement et de complémentarité, à condition que des ressources adéquates leur soient octroyées. Il s'agit le plus souvent d'un bureau avec un seul agent par fonds ne disposant que de très peu de moyens de fonctionnement. Leur travail se limite essentiellement à informer sur les fonds, à collecter des dossiers et à suivre le recouvrement des prêts. La mutualisation des moyens se traduit par l'utilisation d'un local commun. En d'autres termes, par rapport à la conception initiale, et faute d'être dotés des moyens leur permettant d'être réellement opérationnels, les

«guichets uniques» apparaissent actuellement à certains fonds comme des charges supplémentaires en termes de location, fonctionnement et gardiennage.

Accompagnement et suivi évaluation dans les différents fonds

L'accompagnement et le suivi évaluation varient selon les fonds:

- Au **FASI** et au **FAPE**, l'accompagnement concerne l'identification et la localisation des candidats aux prêts par le biais de visites sur sites. Au FAPE, l'appui au montage des dossiers est réalisé par l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (ANPE). Au FASI, ce sont les animateurs de terrain qui effectuent cette tâche. Les autres aspects concernent le suivi du recouvrement des engagements. Au FASI, un animateur dispose d'un portefeuille moyen de 200 à 300 clients, sans compter les nouvelles demandes qui arrivent. Comme nous l'avons souligné plus haut, les «guichets uniques» disposent en moyenne d'un agent pour couvrir l'ensemble des régions, de surcroît avec des moyens limités. La tâche semble pratiquement impossible et handicape même le recouvrement.
- Au **FAFPA**, l'accompagnement commence par une identification de la demande, suivie d'une évaluation de la pertinence de la formation. Lors de l'exécution du projet ou de l'action de formation, le FAFPA s'assure que la convention tripartite de prestations de formation passée entre l'organisme bénéficiaire et le prestataire de formation est mise en œuvre comme prévu. Une récente étude sur l'impact du FAFPA¹¹ indique que cet accompagnement est encore trop peu assuré – ce dont les responsables sont conscients – et que cela serait dû en grande partie à l'insuffisance du personnel.
- Au **FAIJ/PFE**, l'accompagnement préalablement au projet se fait par la formation en entrepreneuriat du PFE et dans le cadre de l'appui au montage des «plan d'affaires» des promoteurs. Des cabinets sont recrutés pour suivre l'exécution des microprojets selon les zones d'implantation. Le suivi consiste en des visites périodiques sur le site de ces entreprises afin de s'enquérir des difficultés rencontrées et de prodiguer des conseils (problèmes de commercialisation, adaptation des équipements, tenue d'une comptabilité simplifiée, etc.). Ce dispositif initial devrait être remplacé par le suivi des agents FAIJ des «guichets uniques», qui sont censés rencontrer les promoteurs une fois par mois. Des difficultés liées à la dispersion géographique des promoteurs rendent parfois ces visites difficiles.

Dans l'ensemble, on peut estimer que les fonds de prêts ont tendance à fonctionner davantage comme des organismes de crédit soucieux du recouvrement de leurs interventions plutôt que comme des structures qui veillent à ce que leurs actions créent effectivement des emplois.

Appréciation des fonds par les bénéficiaires

Les données et les observations qui précèdent sont extraites d'un examen de la documentation disponible auprès des fonds et du MJFPE. Pour les besoins de l'étude, il est apparu également utile de connaître le sentiment des bénéficiaires eux-mêmes vis-à-vis des

¹¹«Etude sur l'impact des interventions du FAFPA», MJE, Ouagadougou, février 2009.

fonds, notamment de leurs modalités de fonctionnement et des prestations qu'ils fournissent, tant sous la forme de prêts (FAIJ, FASI, FAPE) que sous la forme de subventions (FAFPA).

Les principaux résultats de l'enquête menée dans le cadre de cette étude sont les suivants:

- Prestations financières obtenues par rapport aux besoins

Les prestations financières des fonds sous forme de prêts de démarrage, de crédits d'équipement ou de diversification sont inférieures aux besoins exprimés par les promoteurs. Il en découle une satisfaction mitigée vis-à-vis des prestations financières des fonds de prêts. Ainsi, 52 pour cent des bénéficiaires se disent tout à fait satisfaits dans la région du Centre, contre 36,1 pour cent dans les autres régions; 40 pour cent contre 62,5 pour cent faisant respectivement part d'une faible satisfaction. Les délais d'attente sont jugés longs, avec une moyenne de 6 à 12 mois pour 37,6 pour cent dans la région du Centre et pour 47,2 pour cent ailleurs (en l'absence de solutions alternatives via d'autres institutions – par exemple les IMF – ou par manque d'épargne personnelle, ils sont obligés de patienter). Près de la moitié des promoteurs (49,4 pour cent) ont obtenu une seule fois un prêt dans la région Centre contre 75 pour cent dans les autres régions. De plus, toujours dans la région du Centre, ces prêts sont dans près de la moitié des cas inférieurs aux montants nécessaires pour les investissements (contre un peu plus de 33 pour cent dans les autres régions). La durée des remboursements, variable selon les fonds de prêts, est en moyenne de 9 mois dans la région du Centre pour la moitié des personnes endettées. Les échéances de remboursement sont mensuelles dans 70 pour cent des cas, cette périodicité étant habituellement déterminée par les fonds de prêts. Quant à la capacité de remboursement, 38,8 pour cent des bénéficiaires dans la région du Centre contre seulement 11,1 pour cent dans les autres régions parviennent à respecter les délais.

- Prestations non financières obtenues par rapport aux besoins

Les prestations non financières concernent la formation dans les trois quarts des cas (et accessoirement les voyages d'étude et l'appui à l'organisation de manifestations commerciales), les besoins étant supérieurs à l'offre, quelle que soit la région. Si près de 50 pour cent des répondants se sont dit satisfaits de ces prestations non financières, près d'un quart des répondants se sont déclarés peu satisfaits, et un peu plus de 18 pour cent pas du tout satisfaits.

- Suivi accompagnement

Avant le projet, 63,5 pour cent des personnes interrogées dans la région du Centre, contre 84,7 pour cent dans les autres régions, ont bénéficié d'un accompagnement qui a porté principalement (54,2 pour cent) sur les études de marché. Les besoins en formulation de projet, en formation technique et en gestion sont supérieurs à ceux obtenus des fonds. Dans la région du Centre, les conseils en formulation de projets et en étude de marché correspondent aux besoins des promoteurs. Par contre, en matière de formation technique et de gestion, les besoins exprimés ne sont pas suffisamment couverts par le contenu de la formation (21,2 pour cent de besoins contre 2,4 pour cent de contenu et 52,9 pour cent de besoins contre seulement 11,8 pour cent de contenu). Dans les autres régions, les besoins les plus importants tournent autour de la formation en gestion (50 pour cent des besoins contre 4,2 pour cent du contenu de la formation), en conseils en formulation des projets (23,6 pour cent des besoins contre 4 pour cent du contenu) et en formation technique (16,7 pour cent des besoins contre 4 pour cent du contenu de la formation).

Pendant l'exécution du projet, 32,9 pour cent des promoteurs de la région du Centre contre 72,2 pour cent de ceux des autres régions ont obtenu un service de suivi accompagnement au cours de cette phase. Les besoins de mise en réseau-partenariat, de formation en gestion et d'alphabétisation sont toutefois supérieurs aux offres des fonds.

Après l'exécution des projets, le suivi-accompagnement est pratiquement inexistant.

Encadré 3.2

Résumé sur les performances des fonds

Les fonds de prêts (FAIJ, FASI, FAPE) ont une influence positive sur la création et la consolidation d'emplois ainsi que sur le développement de nouvelles activités économiques dans différents secteurs, notamment les secteurs du commerce, des services, de l'artisanat et, dans une moindre mesure, le secteur agropastoral. On constate également que les conditions de vie des travailleurs et de leur famille s'améliorent sensiblement dans tous les domaines, du fait de l'augmentation des revenus. Enfin, les promoteurs sont plus armés pour acquérir de nouveaux équipements, améliorer la qualité de leurs produits et conserver leur clientèle.

En ce qui concerne le FAFPA, les informations collectées et les données recueillies à travers l'enquête montrent que les actions et projets de formation bénéficiant du soutien financier de ce fonds ont des effets positifs sur leurs bénéficiaires en matière d'employabilité et de renforcement des capacités et des compétences.

Toutefois, cette évaluation positive des quatre fonds nationaux placés sous la tutelle du MJFPE doit également prendre en compte un certain nombre d'insuffisances, notamment en matière de:

- **formulation ex-ante des projets et programmes:** C'est la demande qui gouverne l'offre de prêts ou de formations. Cette approche peut conduire les fonds à s'écarter des objectifs fondamentaux de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois de qualité. En effet, l'offre ne converge pas nécessairement avec les objectifs prioritaires du gouvernement contenus dans la SCADD et les documents de politiques nationales mentionnés plus haut. Par ailleurs, cette situation conduit à une dispersion trop grande des prestations de fonds allant en outre de pair avec une concentration excessive des procédures de gestion;
- **conception et gestion des bases de données:** Les bases de données constituent l'une des faiblesses majeures des fonds. Il est difficile en l'état actuel de dessiner le profil réel des bénéficiaires des fonds; ce qui est préjudiciable à la mise en œuvre d'une stratégie ciblée qui intégrerait des priorités en termes de secteurs ou de publics, par exemple en faveur des régions rurales désavantagées ou des femmes;
- **suivi évaluation:** De même, le suivi évaluation reste insuffisant, notamment dans les régions éloignées de la capitale. Les données recueillies portent surtout sur le volume des réalisations (en termes de nombre de prêts, taux de recouvrement, etc.), mais il est impossible de savoir si les emplois créés/maintenus ont un caractère pérenne ou si les actions de formation soutenues par le FAFPA ont conduit réellement à un emploi. L'absence d'un système cohérent de suivi et d'évaluation ne peut que fragiliser ces différents dispositifs;
- **complémentarité entre les fonds:** Bien qu'ils aient les mêmes missions, relèvent de la même tutelle technique et offrent des prestations qui auraient pu être complémentaires, les fonds fonctionnent individuellement et les «guichets uniques» sont loin d'être opérationnels. De plus, la complémentarité nécessaire avec les IMF et avec le secteur bancaire ne fait l'objet d'aucune réflexion. Certes, la nécessité de cette complémentarité est reconnue, mais elle demeure encore au stade de l'intention;
- **financement des fonds:** Les ressources financières restent le talon d'Achille des fonds de prêts et du FAFPA, dans la mesure où elles sont largement dépendantes du budget de l'Etat et peuvent faire l'objet d'une régulation budgétaire qui va à l'encontre d'une gestion cohérente. Cela vaut surtout pour le FAFPA, qui ne bénéficie pas du produit de la taxe professionnelle d'apprentissage versée par les entreprises assujetties. Cette forte dépendance à l'égard des ressources publiques pourrait à terme miner la confiance dans ces fonds nationaux si les retards dans l'exécution des projets ne trouvaient pas une solution;
- **personnel opérationnel des fonds:** Le fonctionnement des fonds est assuré par le budget de l'Etat, ce qui confère au personnel un statut de quasi fonctionnaire, avec tout ce que cela comporte de lourdeur dans la gestion du personnel. Les réajustements en fonction des besoins des organisations sont rendus difficiles par les procédures administratives.

Orientations possibles pour l'amélioration des performances des fonds

Les fonds nationaux sont l'expression d'une solidarité nationale entre le secteur structuré de l'Etat et les secteurs non structurés que sont les associations et les travailleurs de l'informel, notamment les jeunes. L'intérêt et la valeur ajoutée des fonds pour la promotion de l'emploi et de l'employabilité ne sont pas à démontrer. De tels instruments peuvent en effet contribuer au développement d'activités économiques, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Ils peuvent aussi être des leviers puissants pour le développement de l'entrepreneuriat et, dans le domaine de la formation, pour le développement des compétences. Dans un contexte de crise de l'emploi et d'une pauvreté encore très importante en dépit des efforts accomplis par le gouvernement, ces fonds ont toute leur justification. Loin d'être propres au Burkina Faso, on les retrouve, sous une forme ou une autre, dans les autres pays de la sous-région et même dans les pays développés. Mais ils ne sont pas les seuls instruments d'appui pour le développement de l'emploi et de l'employabilité. D'autres dispositifs existent, notamment les institutions de microfinancement, très présentes dans de nombreux pays de la sous-région, dont le rôle est également important, notamment en ce qui concerne les activités génératrices de revenus en zone rurale, en particulier les activités de transformation de produits de l'agriculture au sens large du terme.

Il faut souligner que, faute de données, il est pratiquement impossible de mesurer l'impact réel de l'intervention des fonds en matière de création ou de maintien de l'emploi. Les données collectées par l'enquête réalisée dans le cadre de cette étude ne précisent pas la nature réelle des emplois créés ou consolidés. Nonobstant cette réserve, l'évaluation de l'impact et de la performance des fonds examinés ici montrent que de profondes restructurations demeurent nécessaires pour atteindre les objectifs majeurs de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

Le schéma ci-dessous présente un certain nombre de recommandations visant à renforcer la performance et l'efficacité des fonds de prêts et de formation sous la tutelle du MJFPE.

Synthèse globale des contraintes et recommandations

Domaines	Contraintes majeures	Recommandations
Groupes cibles	FAIJ Difficulté de ciblage (groupes cibles 20-35 ans, niveau 3 ^e des lycées)	Réorienter les groupes cibles vers des niveaux d'instruction plus bas pour les régions à faible taux d'instruction. Réorienter les groupes cibles vers des niveaux d'instruction plus élevés pour les autres régions.
	FASI/FAPE Groupes cibles trop larges (20 ans et plus dans l'économie informelle)	A redimensionner/préciser.
	FAFPA Groupes cibles trop larges (entreprises et salariés, associations, centres de formation professionnelle)	A redimensionner/préciser.
Complémentarité entre les fonds	Faible complémentarité entre les fonds	Tables rondes de concertations en vue de la complémentarité entre les fonds. Poursuite du processus de mutualisation et de «guichet unique».

Domaines	Contraintes majeures	Recommandations
Articulation avec les politiques gouvernementales	Les objectifs opérationnels des fonds reposent sur une ou deux variables, demeurent trop généraux et n'intègrent pas suffisamment les objectifs des politiques nationales telles que la SCADD, la PNE et la PNJ.	Concertations avec les directions centrales du MJFPE et du MEF pour la définition des objectifs opérationnels des fonds afin de prendre en compte les objectifs majeurs de ces ministères.
Intervention géographique	Tous les fonds concentrent leurs interventions à plus de 50-60% sur la région du Centre et, dans une moindre mesure, dans les Hauts Bassins.	Examiner la possibilité de définir des critères territoriaux en fonction de la cartographie de la pauvreté pour une répartition plus équilibrée des interventions des fonds.
Mode opératoire	Les fonds interviennent à la demande des bénéficiaires et, ce faisant, ils peuvent ne pas répondre aux objectifs des politiques nationales.	S'efforcer de baliser les offres en fonction des priorités gouvernementales, notamment dans le domaine de l'emploi en tenant compte de la nécessité d'intégrer les contraintes spécifiques rencontrées par les femmes et les groupes vulnérables; c'est à la demande de s'adapter aux offres prédéfinies.
Nombre de financements	FAIJ: financement en une seule fois; FASI et FAPE: plusieurs fois	Permettre d'accéder aux fonds plus d'une fois, mais pas plus de deux ou trois fois.
Maillage ou couverture des fonds	La proportion des bénéficiaires au regard de la population potentiellement concernée est extrêmement faible. Les fonds demeurent trop éloignés des bénéficiaires.	Dynamiser les guichets uniques par plus de personnel ou créer des agences relais dans les provinces afin de rapprocher les bénéficiaires potentiels et de faciliter le suivi et les recouvrements des montants prêtés.
Ressources	en personnel Personnel sous le régime de la fonction publique	Donner un statut plus libéral qui permette une restructuration en fonction des besoins d'efficacité des fonds.
	financières Les ressources financières dépendent du budget de l'Etat et sont soumises aux régulations, ce qui peut entraver la mise en œuvre des programmes en temps voulu.	Etudier la possibilité de financement des fonds par un emprunt obligataire remboursable par les fonds qui ont un bon niveau de recouvrement. Reverser la totalité de la TPA au FAFPA pour ses activités de formation et d'équipement des centres de formation. Se donner un objectif et des cibles réalistes et rechercher les financements nécessaires.
Délais	Longs délais de mise en œuvre, liés aux ressources	Raccourcir les délais de traitement des dossiers par la décentralisation des délibérations au niveau régional au lieu de tout concentrer à Ouagadougou. Dynamiser les guichets uniques en région.
Prestations financières	Les crédits de démarrage, d'équipement et de diversification obtenus ne correspondent pas à la demande et demeurent inférieurs aux besoins. Les échéances de remboursement sont le plus souvent fixées par les fonds.	Augmenter les capacités de prêt, afin de réduire les délais d'obtention des crédits, tout en évitant la régulation. Adapter les remboursements à la nature saisonnière des activités des promoteurs.

Domaines	Contraintes majeures	Recommandations
Prestations non financières	Les trois quarts des prestations non financières portent sur la formation, qui demeure en-deçà des besoins aussi bien avant, pendant et après le projet.	<p>Développer des synergies entre les fonds de prêts et de formation pour mieux répondre aux besoins de formation à tous les stades du projet.</p> <p>Avant le projet, il convient de développer les formations techniques et en gestion.</p> <p>Pendant l'exécution du projet, il est essentiel de mettre l'accent sur la gestion, la mise en réseau de partenariat et, dans une moindre mesure, l'alphabétisation.</p> <p>Après le projet, besoins d'accompagnement-formation en gestion, en technique et surtout en recherches de financements.</p>
Suivi évaluation	Le suivi évaluation est largement insuffisant, notamment dans les régions éloignées de la capitale.	<p>Mettre en place un système de suivi évaluation avec des indicateurs harmonisés entre les fonds selon la nature et le ciblage de leurs interventions. Les indicateurs ne doivent pas uniquement porter sur le volume des réalisations (en termes de nombre de prêts, taux de recouvrement, etc.), mais aussi sur les résultats obtenus et l'impact (qualité des emplois, insertion dans l'emploi, revenus, etc.).</p>
Bases de données	Les bases de données sont incomplètes.	Organiser des tables rondes sur la conception et l'harmonisation des bases de données pour les fonds de prêts et pour les fonds de formation, afin qu'ils puissent rendre suffisamment compte de leurs activités.
Equipements	Les associations/groupements formés restent sous équipés après les formations, rendant difficiles l'application et la pérennité des acquis des formations.	Etudier les possibilités d'acquisition d'équipements adaptés aux individus ou aux groupements qui en manifestent le besoin après la formation, afin d'améliorer la qualité des produits.

L'une des principales faiblesses des fonds d'appui tient aux questions du suivi évaluation. On trouve peu de suivi et d'évaluation des fonds au Burkina Faso et les méthodologies sont insuffisantes pour évaluer leur efficacité. Il faudrait donc mettre en place des mesures pour suivre et évaluer l'impact des actions mises en œuvre. Un bon dispositif de suivi est essentiel car il permet de:

- fournir les données permet d'éclairer les décideurs sur les caractéristiques des bénéficiaires, le coût des programmes, les mécanismes de ciblage et les véritables résultats en termes d'emplois créés, de revenus, etc. Un système de suivi permettant d'évaluer la rentabilité des programmes et de promouvoir des informations basées sur des preuves tangibles de l'impact des fonds d'emploi aiderait les responsables politiques à faire des choix en connaissance de cause pour tirer les enseignements des actions en cours, investir dans celles qui ont des résultats positifs avérés et, le cas échéant, réorienter les actions inefficaces;
- vérifier que les ressources sont bien utilisées. Il s'agit d'une condition préalable pour la réalisation d'un programme pilote, le passage à l'échelle supérieure et l'allocation de ressources supplémentaires;
- améliorer les mesures des fonds d'emploi, en (i) définissant des instruments adaptés et basés sur les besoins, (ii) améliorant l'efficacité du ciblage des programmes, (iii) améliorant l'efficacité des mesures actuelles, et (iv) introduisant de nouvelles mesures.

L'encadré 4.1 propose les principes directeurs pour la mise en place d'un dispositif cohérent et structuré de suivi évaluation continu de la performance des fonds. On trouvera à l'annexe 4 un exemple de fiche d'identification permettant d'assurer ce suivi.

Encadré 4.1.

Principes directeurs pour un dispositif de suivi évaluation des fonds

Principe de base du suivi évaluation

Il pose comme postulat que l'existence d'une base de données régulièrement alimentées est indispensable pour rassembler les variables sur les cibles, les prestations et les effets des fonds. Les trois fonds de prêts peuvent mettre en commun leurs données pour constituer une base uniforme. De plus, il y a lieu d'adopter un code de bonne conduite et de s'engager à respecter la périodicité de la collecte tant au niveau central que régional. L'instauration d'une culture commune du «rendre compte» favoriserait la dynamisation des bases de données.

- Existence d'un dispositif de suivi évaluation au niveau central

Un comité de pilotage sera mis en place pour conduire le suivi évaluation. Sous la responsabilité du secrétariat général du MJE, il comprendra:

- un représentant du ministère de l'Economie et des Finances;
 - la direction des études et de la planification et les directeurs centraux;
 - l'ONEF;
 - la DGSPÉ; et
 - les responsables des fonds.
- Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation au sein de chaque fonds, doté de moyens conséquents

La crédibilité des fonds repose en grande partie sur la mise en place, dans chaque fonds, d'une cellule de suivi évaluation dotée de moyens conséquents permettant de faire le point objectif de la situation sur les activités des fonds avant, pendant et après le financement des promoteurs.

- Confection des outils de collecte des données

Des fiches de programmation et d'exécution des projets sont proposées à cet effet en annexe.

Les recommandations présentées ci-dessus ne modifient pas l'ossature générale actuelle des fonds de promotion de l'emploi et de l'employabilité. On pourrait toutefois aller plus loin et s'orienter, par exemple, dans une direction impliquant des changements structurels plus significatifs. Une hypothèse à examiner avec les acteurs concernés – au premier chef le MJFPE et les autres départements ministériels, ainsi que les partenaires sociaux – pourrait ainsi porter sur une réorientation géographique des fonds. En effet, actuellement, tous les fonds concentrent la très grande majorité de leurs interventions dans les régions du Centre et des Hauts Bassins, aux dépens des autres régions du pays, en particulier des régions rurales excentrées. Cette orientation n'est pas volontaire: elle résulte de la plus forte demande de prestations de prêts ou de formation dans ces zones centrales. Bien que cette approche contribue, même modestement, à la réduction de la pauvreté dans ces régions, elle ne modifie pas pour autant la cartographie de la réduction de la pauvreté dans le reste du pays. Sans aller jusqu'à préconiser une adéquation entre les interventions des fonds et cette cartographie, on devrait examiner la possibilité d'un ciblage territorial mieux défini, notamment en mettant en place des mesures spécifiques pour le monde rural.

En outre, l'intervention des fonds demeure limitée par rapport au budget de l'Etat, à l'intervention des IMF et à celle des banques classiques. On doit ajouter que les ressources financières actuelles des fonds sont telles que leur impact sur la réduction de la pauvreté n'est pas significatif puisqu'ils touchent en effet moins de 2 pour cent de leurs cibles potentielles, soit une contribution moyenne de 166 FCFA par an et par habitant. Le champ d'intervention des fonds – l'ensemble du territoire burkinabé – apparaît ainsi quelque peu

surdimensionné au regard de leurs capacités. Une stratégie alternative, en vue d'obtenir des résultats significatifs en termes d'impact sur l'emploi et l'employabilité, pourrait consister à réorienter géographiquement les fonds vers les zones à fort taux de pauvreté, par exemple en allouant l'ensemble des ressources des fonds à trois ou quatre régions prioritaires pendant 4 ou 5 ans de manière glissante – étant entendu que les recommandations présentées dans l'encadré 4.1 devraient également être mises en œuvre. Cette préconisation, faut-il le souligner, pose une question fondamentale: les fonds de prêts ont-ils pour vocation principale d'aider les plus pauvres à développer des activités économiques ou doivent-ils s'adresser en premier lieu aux futurs entrepreneurs? Ces deux options ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre, mais la difficulté est bien de mieux cibler les interventions des fonds qui, pour avoir un caractère «social», n'en sont pas moins des leviers pour la promotion de l'emploi.

Une seconde option alternative serait de fusionner les fonds de prêts pour mettre en place un seul fonds de promotion de l'emploi et du développement des activités économiques, en définissant parallèlement les modalités de passation d'une population cible à l'autre en termes de formation et de financement. Une telle approche devrait permettre – au moins en théorie – d'avoir une meilleure vue d'ensemble des fonds pour l'emploi et de leurs complémentarités mutuelles. Il n'est toutefois pas certain qu'elle n'entraîne pas un alourdissement des structures et un renforcement du caractère administratif de la gestion.

Quels que soient les changements à apporter, la question des articulations à renforcer entre les fonds de prêts et les institutions d'IMF mérite une réflexion plus poussée. Autant, en effet, la finalité du FAFPA comme outil pour le développement des compétences est bien définie (nonobstant les insuffisances notées dans ce rapport), autant la situation est beaucoup plus incertaine en ce qui concerne les rapports entre les fonds (qui sont des établissements publics) et les IMF (qui relèvent du secteur privé). Si la dimension sociale des fonds de prêts doit être maintenue dans la mesure où leurs interventions contribuent à insérer ou à réinsérer des personnes défavorisées dans une activité économique, il ne faut toutefois pas considérer que ces fonds ont vocation à se substituer au secteur bancaire et à d'autres institutions financières telles que les IMF. Des conventions devraient être passées entre les fonds et le secteur bancaire et financier, sous l'égide du MEF, dans l'objectif de bien délimiter les champs d'intervention des uns et des autres, ainsi que les éventuelles passerelles à établir. Rien n'interdit d'imaginer qu'à terme, il soit jugé préférable de «privatiser» tel ou tel fonds de prêts, à l'instar de ce qui s'est fait au Niger, où un fonds public de prêts a finalement été «privatisé» et est devenu un établissement financier, la SAHFI, qui intervient dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la transformation de l'industrie et des services dans les grandes villes du pays, en accompagnant les investisseurs potentiels dans leurs projets d'investissement.

Conclusions

Les fonds d'emploi ne sont pas la panacée au problème du chômage et du sous-emploi, mais un des éléments de la solution. D'autres politiques actives du marché du travail sont nécessaires pour s'attaquer au problème du chômage et du sous-emploi (formation, contrats aidés, assistance à la recherche d'emploi, programmes d'adaptation à l'emploi, etc.). L'utilité et la performance des fonds doivent donc être explorées dans le contexte plus large de l'ensemble du dispositif de promotion de l'emploi et de la formation.

Les fonds nationaux sous la tutelle du MJFPE – qu'ils soient de prêts (FAIJ, FASI, FAPE) ou d'appui au développement des compétences (FAFPA) de formation professionnelle – ont montré leur pertinence au Burkina Faso, où 90 pour cent de la population vivent actuellement en marge du système bancaire classique. Cette situation exclut une grande partie de la population de tout financement régulier de ses activités économiques. Les revenus et l'épargne des ménages étant faibles, les fonds de prêts demeurent, avec les IMF, les seules alternatives. De même, au niveau de la formation, le retard accumulé dans la scolarisation et l'alphabétisation des générations actuellement actives est un obstacle majeur au développement des compétences; d'où l'importance potentielle du FAFPA.

Actuellement, les fonds connaissent des difficultés liées notamment à leur mode opératoire. Tous les fonds procèdent en effet par une approche fondée sur la demande de leurs «clients» potentiels. Ce faisant, les résultats, quoique intéressants sur le plan quantitatif, ne cadrent pas clairement avec les priorités gouvernementales ou les objectifs des politiques sectorielles, en particulier la PNE et la SCADD. Les ressources financières des fonds demeurent largement en deçà des besoins exprimés et l'articulation avec les institutions de la microfinance n'est pas clairement définie (quand elle existe). De plus, le ciblage de l'intervention des fonds devrait être davantage basé sur les priorités de la SCADD et, plus généralement, sur les besoins de l'économie et les secteurs porteurs, et non faire des fonds des «guichets» ouverts à des demandes trop diversifiées. Il est en effet essentiel d'identifier les priorités en coopération avec les acteurs publics et privés concernés, notamment les organisations professionnelles telles que la Confédération des artisans du Burkina Faso, la Chambre des métiers, la CCI et les organisations d'employeurs. Les moyens des fonds étant limités, la valeur ajoutée de leurs prestations – en d'autres termes, leur impact sur l'emploi et l'employabilité – bénéficierait d'un ciblage mieux défini, condition de base qui permettrait aux fonds de mener à bien leur mission de manière plus efficace et plus rationnelle.

Les retards dans les délais d'exécution sont également des entraves importantes à l'efficacité des fonds, tout comme les limites des capacités de financement, les problèmes liés à la qualité des services avant, pendant et après l'exécution des projets, et le faible niveau de population atteint par rapport à la cible, tous les fonds opérant sur moins de 2 pour cent de leurs groupes cibles.

On estime donc que, pour atteindre le modeste objectif de 5 pour cent des groupes cibles par fonds, et compte tenu du financement moyen par projet de 1 000 000 de FCFA au FAIJ, 500 000 au FASI, 2 600 000 FCFA au FAPE, et 105 000 FCFA par personne formée du FAFPA, il faudra mobiliser 15 625 milliards de FCFA pour le FAIJ, 16 304 milliards de FCFA pour le FASI, 2 600 milliards pour le FAPE, et 5 222 milliards de FCFA pour le FAFPA. Ces montants sont toutefois à manier avec précaution car il est également nécessaire de prendre en compte les dépenses de fonctionnement des fonds et, plus spécifiquement, de procéder à une analyse du coût des emplois créés ou consolidés grâce au soutien des fonds.

La crédibilité renforcée des fonds passe par la mise en place d'un système de suivi évaluation tant au niveau central qu'au niveau de chaque fonds, à Ouagadougou comme dans les régions, où les «guichets uniques» devraient être significativement renforcés. La collecte, le traitement et la centralisation périodiques réguliers des données sur l'exécution et l'impact des fonds donneront aux fonds toute leur légitimité.

Bibliographie succincte

- BCEAO (Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest) (2009): *Annuaire statistique*.
- (2008): *Politiques monétaires de la BCEAO*.
- MEF (Ministère de l’Economie et des Finances) (juin 2010): *Cadre juridique des systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso*, Ouagadougou.
- (septembre 2010): *Avant-projet de budget-programme consolidé pour 7 ministères, prévisions 2011-2013*, Ouagadougou.
- (2009): *Stratégie nationale de suivi évaluation des projets et programmes*, Ouagadougou.
- (2006): *Plan d’action de mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance*, Ouagadougou.
- (2005): *Stratégie nationale de microfinances*, Ouagadougou.
- ; Banque mondiale (2009): *Mémorandum économique du Burkina Faso*.
- (1999): *Mémorandum économique du Burkina Faso*.
- ; INSD (2006): *Recensement général de la population et de l’habitat*, Ouagadougou.
- MJE (Ministère de la Jeunesse et de l’Emploi) (2010a): *Politique nationale de la jeunesse*, Ouagadougou.
- (2010b): *Stratégie de croissance accélérée et de développement durable*, MEF, version provisoire, septembre 2012, Ouagadougou.
- (2010c): *Revue des dépenses publiques du MJE 2006-2009*, Ouagadougou.
- (2008a): *Plan d’action opérationnel pour la mise en œuvre de la politique nationale de l’emploi*, Ouagadougou.
- (2008b): *Politique nationale de l’emploi*, Ouagadougou.
- *Analyse intégrée des indicateurs d’emploi OMD et des indicateurs clés de la Politique nationale de l’emploi*.
- ; CEDRIC (février 2009): *Etude sur l’impact des interventions*.
- ; FAFPA (Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage) (février 2009): *Etude sur l’impact des interventions du Fonds d’appui à la formation professionnelle et à l’apprentissage*.
- ; FASI (Fonds d’appui au secteur informel): *Rapports d’activités 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009*.
- ; ONEF (Observatoire national de l’emploi et de la formation professionnelle) (2005): *Etude sur les créneaux porteurs d’emplois au niveau national*.

Annexe 1

Méthodologie et démarche de l'étude. Les difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude s'est déroulée en trois phases. On a d'abord examiné les différents rapports et documents décrivant les différents fonds ainsi que leurs procédures et activités. On a ensuite procédé à un certain nombre d'entretiens avec différentes personnes directement concernées par ces fonds, tant au niveau de l'administration centrale (MEJ, MEF notamment) qu'au niveau des fonds proprement dit. Enfin, une enquête de terrain portant sur un peu plus de 150 personnes a été conduite dans trois régions pour ce qui concerne les trois fonds de prêts (FAIJ, FASI et FAPE), et auprès de 16 associations/groupements pour le FAFPA.

Les données disponibles

Plusieurs documents de base¹² ont permis au consultant d'obtenir les données fondamentales concernant les différents fonds (missions et objectifs, domaines d'intervention, cibles, conditions d'accès aux prestations, etc.). De plus, les documents relatifs à différentes politiques nationales (Politique nationale de la jeunesse, Politique nationale de l'emploi, Politique nationale de la microfinance, etc.), à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et à la RDP emploi du MJE ont été examinés.

L'élaboration des outils de l'enquête et leur validation

Plusieurs guides d'entretien ont été élaborés en collaboration avec le BIT, à l'intention des premiers responsables des fonds, des responsables d'associations et groupements bénéficiaires du FAFPA et des entreprises concernées. Un questionnaire destiné aux bénéficiaires des fonds de prêts (FAIJ, FASI, FAPE) a également été préparé. Il a par ailleurs fallu former cinq enquêteurs, puis tester le questionnaire auprès de bénéficiaires des différents fonds à Ouagadougou. L'objectif était de s'assurer de la compréhension du questionnaire, de relever les points d'achoppement et de procéder à des reformulations et révisions.

L'échantillonnage et l'administration des outils

La constitution de l'échantillon des personnes à rencontrer pour les besoins de l'étude a dû obéir à un certain nombre de critères (zone géographique, genre, secteurs d'activité, taille de l'entreprise, etc.). Ainsi, pour le FAFPA, deux catégories de personnes ont été retenues: d'une part, les responsables de la formation dans les entreprises et les associations/groupements ayant bénéficié de prestations, pour évaluer principalement l'impact de la formation du FAFPA sur l'organisation ou l'entreprise; et, d'autre part, les bénéficiaires des formations du FAFPA dans les organisations et entreprises, afin de mesurer l'impact des formations sur leurs conditions de vie et leurs performances professionnelles – soit, au total 7 entreprises, 16 associations et groupements et 38 bénéficiaires. Pour les trois autres fonds (FAIJ, FASI, FAPE), il a été convenu de retenir, pour les besoins de l'enquête sur le terrain, 25 personnes par fonds et par région – soit 150

¹² Rapports annuels d'activité des fonds, Rapport ONEF/FAFPA sur l'impact des interventions du fonds (2009), Etude sur les créneaux porteurs d'emploi au niveau national, ONEF (2005), Etude sur l'impact des interventions des fonds (CEDRIC, février 2009), etc.

personnes au total. Des entretiens ont également eu lieu avec les responsables des différents fonds et les directeurs centraux du MJE.

La réalisation de l'étude, notamment sa partie «enquête sur le terrain» s'est heurtée à plusieurs difficultés, portant entre autres sur la période même de l'étude, la disponibilité des cibles et leur identification. En effet, l'étude aurait dû commencer contractuellement le 1^{er} novembre 2010. Or, cette période coïncidait avec des événements majeurs dans le pays, à savoir l'élection présidentielle et les préparatifs de la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance du Burkina Faso. A ces contraintes liées aux circonstances s'ajoutaient celles dues aux travaux de fin d'année, tous les cadres des organismes privés étant particulièrement absorbés, notamment par la production des rapports annuels et des bilans. De même, les responsables de mouvements associatifs avaient un emploi du temps particulièrement chargé et, sans leur aval, il s'est avéré très difficile, voire impossible, d'accéder aux bénéficiaires se trouvant sous leur responsabilité hiérarchique.

Annexe 2

Fiche d'identification des fonds nationaux sous la tutelle du MJE

	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Date de création	Décret n°2007-342 / PRES / PM / MFB / MJE du 25 mai 2007	Décret n°98-053 / PRES / PM / METSS du 29/02/98 Janvier 1999 : démarrage des activités	Créé en décembre 1998 Érigé en fonds national par décret n°2008-237/PRES/PM/MJE/MEF du 8 mai 2008	Décret n°2003-337 / PRES / PM / MTEJ / MFB du 10 juillet 2003
Mission	Lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes diplômés par la formation en entrepreneuriat et le financement des projets rentables à des conditions favorables	Promouvoir l'accès des opérateurs du secteur informel au crédit en: leur accordant des prêts directs remboursables; leur offrant sa garantie; mettant en place toutes les mesures d'accompagnement susceptibles de participer à une meilleure gestion des crédits reçus.	Lutter contre le chômage et la pauvreté par la promotion de l'emploi indépendant et l'émergence de microentreprises Slogan: « <i>Amener le citoyen à être un véritable acteur du développement</i> »	Financer la formation professionnelle continue et la formation par l'apprentissage Slogan: « <i>Le développement commence par la formation</i> »
Objectifs	Objectif général: Le fonds d'appui aux initiatives des jeunes vise globalement à réduire la pauvreté, le chômage et le sous-emploi des jeunes en milieux urbain et rural Objectifs spécifiques: Financer des prêts individuels et communautaires Suivre et encadrer les promoteurs Former la jeunesse	Un objectif socio-économique visant à accroître les opportunités de création d'emplois dans le secteur informel dans le cadre de la lutte contre le chômage Un objectif pédagogique visant à familiariser les opérateurs du secteur informel avec les outils de crédit modernes et à inscrire leurs activités dans une optique de rentabilité financière	Promouvoir la création d'emplois et consolider les emplois déjà existants Suivre et encadrer les promoteurs ayant bénéficié d'un financement du FAPE; Recherche et gérer les financements Financer des microprojets soumis par les porteurs n'ayant généralement pas accès au système financier classique Financer les activités ayant un impact sur la création de richesses, la réduction du chômage et la réduction de la pauvreté	Financer la formation continue au sein des entreprises en vue de leur compétitivité et de la consolidation des emplois Financer la formation professionnelle par l'apprentissage des jeunes et d'autres demandeurs d'emploi sans qualifications; Financer la formation de perfectionnement des artisan(e)s, des ruraux et d'autres acteurs économiques Contribuer à l'identification des besoins en matière de formation professionnelle et d'apprentissage Financer la formation des formateurs

	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Domaines d'intervention	<p>Agriculture Elevage Artisanat Services Transformation</p>	<p>Agropastoral Artisanat Commerce et prestations de services Transport Construction immobilière</p>	<p>Agriculture Elevage Artisanat et transformation des produits locaux Prestations de services Commerce Transport Bâtiment et travaux publics</p>	<p>Appuyer les stages en entreprise Appuyer les structures de formation habilitées à moderniser leurs équipements</p> <p>Elevage Agriculture et transformation agroalimentaire Industrie Commerce Artisanat Tourisme et hôtellerie Tout autre secteur économique</p>
Publics cibles	<p>Les jeunes de nationalité burkinabé âgés de 15 à 35 ans, de niveau 3^e des lycées ou collèges, ayant reçu la formation en entrepreneuriat du programme de formation de 5000 jeunes par an en entrepreneuriat (PFE) et porteurs d'un projet rentable</p> <p>les associations de jeunesse détentrices d'un projet générateur de revenus et/ou créateur d'emplois et dont deux (2) responsables (au moins) ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat du PFE</p>	<p>Les personnes physiques ou morales de nationalité burkinabé exerçant ou désirant exercer dans les domaines d'intervention du FASI; les personnes handicapées</p>	<p>Les personnes physiques âgées de 18 ans au moins et de 60 ans au plus jouissant de leurs droits</p> <p>Les associations Les groupements; Les personnes morales; Les personnes handicapées. Prise en compte du genre</p>	<p>Les salariés d'entreprises Les artisan(e)s et autres acteurs du secteur informel Les actifs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) Les apprentis Les jeunes et les femmes sans emploi et sans qualification Les formateurs des organismes de formation habilités</p>
Conditions d'éligibilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etre jeune, de 15 à 35 ans; 2. Avoir suivi avec succès une formation en entrepreneuriat 3. Avoir un projet socialement utile, générateur de revenus et créateur d'emplois 4. Etre de bonne moralité 5. Avoir l'aval d'un mentor ou d'un parrain 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Relever du public cible du FASI, c'est-à-dire «être une personne physique ou morale exerçant une activité dans le secteur informel ou désirant s'y investir» 2. Présenter un projet rentable, créateur d'emplois et capable de générer des ressources pour faire face au remboursement du crédit 3. Jouir de sa pleine capacité juridique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adresser une demande au directeur précisant l'objet et le montant de la requête 2. Déposer un projet de création ou d'extension d'entreprise, rédigé conformément au canevas type du FAPE remis gratuitement au secrétariat du FAPE 3. Joindre au dossier une copie de la garantie proposée (titre foncier, carte grise de véhicule, bulletins de salaire de l'aval, caution solidaire, 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le projet de formation doit avoir un caractère collectif et être porté par une entreprise, un groupement, une association professionnelle, ou une collectivité locale (commune) 2. Le promoteur doit apporter une participation au financement de la formation (25%) 3. La formation doit avoir un lien

	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Conditions de prêt	<p>6. Accepter que le fonds assure le suivi de l'activité de l'entreprise (investissements réalisés, comptabilité), et ce jusqu'au remboursement intégral du prêt</p> <p>7. Participer aux actions de formation et d'encadrement proposées par le fonds</p> <p>Les concours du FAIJ varient de 200 000 à 2 000 000 FCFA</p> <p>Le taux d'intérêt est de 2% pour les personnes handicapées, 3,5% pour les femmes et 4% pour les hommes</p> <p>La durée de remboursement est de 3 à 36 mois. Un différé de paiement de 6 mois maximum peut être accordé</p>	<p>4. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré au FASI</p> <p>5. Ne pas être engagé auprès des autres fonds, des banques et des établissements financiers</p> <p>Concours du FASI plafonné à 1 500 000 FCFA pour une durée de 5 ans maximum avec un possible différé de 6 mois pour le secteur de l'agropastoral et de 3 mois pour les autres secteurs</p> <p>Commerce, prestation de services, artisanat: 13%</p> <p>Agriculture et élevage: 10%</p> <p>Activités rentables de personnes handicapées: 4%</p>	<p>nantissement, etc.) + une procuration si la garantie appartient à une tierce personne+ un certificat d'hérédité si le propriétaire de la garantie est décédé</p> <p>4. Participer aux sessions de formation et d'encadrement proposées par le FAPE</p> <p>Montants: de 1 500 000 à 10 000 000 FCFA</p> <p>Taux d'intérêt:</p> <p>8% - agropastoral</p> <p>10% - artisanat</p> <p>12% - commerce et prestations de services</p> <p>4% - handicapés</p> <p>Durée du crédit: 5 ans maximum</p> <p>Différé inférieur ou égal à 6 mois</p> <p>Préfinancement: aucun différé n'est alors possible; durée: 3 mois</p> <p>Remboursements: mensuels, trimestriels, semestriels, in fine (unique: préfinancement de marché)</p>	<p>avec la création ou la consolidation d'emplois</p> <p>L'octroi de subventions à hauteur de 75% maximum, visant à rendre accessible la formation professionnelle à toutes les couches sociales</p> <p>Plafond de subventions par an:</p> <p>10 millions pour les groupements et associations (secteur non structuré)</p> <p>30 millions pour les entreprises formelles</p>
Fonctionnement	<p>Conseil de gestion</p> <p>Direction</p> <p>Départements spécialisés du FAIJ</p>	<p>Conseil de gestion</p> <p>Comité de crédit</p> <p>Direction du fonds</p>	<p>Conseil de gestion</p> <p>Comité de prêt</p> <p>Direction du fonds et ses départements spécialisés</p>	<p>Conseil de gestion</p> <p>Direction du FAFPA</p>

Annexe 3

Stratégies des fonds sous la tutelle du MJE

	Fonds de prêts			Fonds de formation professionnelle
	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Objectifs opérationnels	Former en entrepreneuriat 5 000 jeunes par an, répartis proportionnellement à taille de la région Résultats atteints entre 90 et 95%	Octroyer 700 millions de FCFA de crédit par an pour le financement de 1 500 microentreprises Résultats atteints à 95-100% selon les années	Octroyer d'avance le financement de x projets par an; par exemple 240 projets pour 2010 ; 183 pour 2011 Résultats dépendant de l'allocation des ressources et de la régulation	Satisfaire 50 à 60% des demandes de formations reçues des associations et entreprises Résultats définitifs conditionnés par les ressources allouées et la régulation
Stratégie pour atteindre ces groupes cibles	Médiation institutionnelle du ministère (activités du ministère, cérémonies, etc.) Communiqués dans les médias (TV, radios, presse écrite) Dépliants Appui des leaders d'opinion (religieux, coutumiers, politiques) Appui des représentants locaux (maires, conseillers régionaux, députés) Réalisation de films documentaires Articles publicitaires (calendriers, gadgets, maillots, etc.)	Idem que FAIJ pour l'essentiel; tous les fonds profitent des cérémonies du MJE pour leur promotion Sensibilisation sur les marchés et yaars par les animateurs FASI	Communication institutionnelle forte du MJE Cérémonies de remise des chèques dans les régions Journées régionales Distributions de dépliants Information à travers les relais locaux (directeurs régionaux) Implication des leaders d'opinions (maires, religieux, chefs coutumiers, appui de certaines notabilités politiques dans les régions, par ex. les députés, etc.) Films documentaires à la télévision Site web en préparation pour le FAPE	Repose en partie sur la communication du MJE Information à travers les guichets uniques en région et fichiers des formateurs

	Fonds de prêts			Fonds de formation professionnelle
	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Prestations fournies par le fonds	Services financiers Prêts au démarrage Fonds de roulement Crédit d'équipement Crédit de diversification ou d'extension d'activités	Services financiers Prêts au démarrage Fonds de roulement Crédit d'équipement Crédit de diversification ou d'extension d'activités	Services financiers Création de projets, Fonds de roulement Crédit d'équipement Crédit de diversification ou d'extension d'activités Préfinancement de contrats de marché	Services financiers
	Services non financiers Formation avant le projet par des cabinets conseil sélectionnés par le FAIJ Appui à l'élaboration de plans d'affaires Suivi sur site	Services non financiers Aide au montage des dossiers par les agents FASI Suivi du recouvrement des créances	Services non financiers Aide au montage des dossiers avec l'assistance de l'ANPE	Services non financiers Assurer la formation en apprentissage ou en perfectionnement des associations/groupements professionnels Assurer la formation continue des entreprises Elaborer des plans de formation pour les entreprises
Conditions d'éligibilité au bénéfice du financement du fonds	Avoir suivi avec succès une formation en entrepreneuriat avec un bon projet rentable et créateur d'emplois Avoir l'aval d'un mentor ou d'un parrain Accepter que le fonds assure le suivi de l'activité de l'entreprise (investissements réalisés, comptabilité), et ce jusqu'au remboursement intégral du prêt	1. Relever du public cible du FASI, c'est-à-dire «être une personne physique ou morale exerçant une activité dans le secteur informel ou désirant s'y investir» 2. Présenter un projet rentable, créateur d'emplois et capable de générer des ressources pour faire face au remboursement du crédit 3. Jouir de sa pleine capacité juridique 4. Ne pas avoir un crédit en cours ou un engagement non honoré au FASI	1. Adresser une demande au directeur précisant l'objet et le montant de la requête 2. Déposer un projet de création ou d'extension d'entreprise, rédigé conformément au canevas type du FAPE remis gratuitement au secrétariat du FAPE 3. Joindre au dossier une copie de la garantie proposée (titre foncier, carte grise de véhicule, bulletins de salaire de l'aval,	Projet de formation à caractère collectif déposé par une entreprise, un groupement, une association professionnelle ou une collectivité locale (commune) Contribution de 25% au coût de la formation, contre une subvention de 75% du FAFPA Formation en relation avec les activités professionnelles du demandeur, en vue d'une création ou d'une consolidation d'emploi.

	Fonds de prêts			Fonds de formation professionnelle
	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Processus de sélections des dossiers	Plusieurs étapes	Plusieurs étapes	caution solidaire, nantissement, etc.) + une procuration si la garantie appartient à une tierce personne + un certificat d'hérédité si le propriétaire de la garantie est décédé.	
	<ol style="list-style-type: none"> Dépôt des dossiers au FAIJ par le cabinet conseil du postulant Réunion du comité de sélection des dossiers (FAIJ, cabinet conseil, MJE, spécialiste en agriculture et élevage) Réunion du comité de crédit pour autorisation des dossiers à financer 	<ol style="list-style-type: none"> Dépôt d'une demande au FASI Visite sur le site du promoteur (localisation, vérification de l'existence de l'activité) Etude de proximité, montage du dossier Examen et analyse du dossier par le chargé d'études Appréciation par le comité de prêt (ministère du Commerce, MJE, direction du FASI) 	<ol style="list-style-type: none"> Participer aux sessions de formation et d'encadrement proposées par le FAPE. 	<ol style="list-style-type: none"> Dépôt d'une demande de formation par l'organisme Vérification sur site de la pertinence du projet Redéfinition ou réorientation du projet de formation si nécessaire Analyse du dossier en comité de sélection Passation des marchés de prestations, dépouillement et choix du prestataire Etablissement d'une convention tripartite –FAFPA-formateurs-bénéficiaires Mise en œuvre de la formation en fonction des disponibilités financières (25-75%), du formateur et des bénéficiaires

	Fonds de prêts			Fonds de formation professionnelle
	FAIJ	FASI	FAPE	FAFPA
Critères de sélection des dossiers	<p>Maîtrise de l'activité par le promoteur</p> <p>Existence d'un marché, cohérence avec les créneaux porteurs de la zone;</p> <p>Niveau raisonnable du FDR par apport aux investissements</p> <p>Rentabilité financière du projet</p> <p>Existence d'un mentor ou caution morale</p> <p>Coût dans les limites du FAIJ et du business model des projets</p>	<p>Existence de marché</p> <p>Rentabilité financière</p> <p>Coût du projet <=1 500 000 FCFA</p> <p>Apport personnel de 10%</p> <p>Garantie matériel (reçu d'achat de motorcycle, congélateur, équipement de production, pour les montants <= 1 000 000 FCFA</p> <p>PUH pour les montants compris entre 1 000 000 et 1 500 000 FCFA)</p> <p>Existence d'aval</p>	<p>Existence de marché</p> <p>Rentabilité du projet</p> <p>Investissement compris dans l'enveloppe du FAPE</p> <p>Existence de garanties</p>	<p>Impact du projet sur la cible</p> <p>Sérieux de l'organisme demandeur</p> <p>Impact de la formation sur le secteur économique</p> <p>Créneau porteur ou non</p> <p>Pertinence de l'offre technique et financière</p> <p>Qualification du prestataire</p>
Délais de mise en œuvre des dossiers sélectionnés	<p>Dépendent de la mise à disposition des ressources par le Trésor public</p>	<p>Délais relativement longs pour les primo-demandeurs (4 à 5 mois) mais réduits pour les anciens clients</p>	<p>Dépendent de la célérité avec laquelle le bénéficiaire apporte les données complémentaires (souscription à une police d'assurance, par exemple)</p>	<p>Tout dépend de la disponibilité des ressources, des 25% de l'organisme, du FAFPA, de la disponibilité du prestataire et de la mobilisation des bénéficiaires</p>
Satisfaction	<p>Satisfaction relative, impossibilité de satisfaire tout le monde en termes de montants et de délais</p>	<p>Satisfaction limitée</p>	<p>Satisfaction limitée, faible capacité d'intervention par rapport à la demande des clients qui exigent des prestations sans cesse croissantes</p>	

Annexe 4

Proposition de fiches de programmation et de suivi évaluation des activités des fonds avec indicateurs de résultats

Fiche n°1. Fiche de programmation des activités des fonds en début de période au niveau central à Ouagadougou

Nom du fonds: _____ Année : _____

Objectifs pour l'année : _____

Régions	Nombre de...prévus		Secteurs d'activité des promoteurs							Zone		Sexe		
	Formés	Projets à financer	Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.			Urbaine	Rurale	M	F
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
Total														

Fiche n°2. Fiche de programmation financière en début de période au niveau central à Ouagadougou

Régions	Nombre de..... prévus		Coûts des projets par secteur d'activité								Zone		Sexe	
	Formés	Projets à financer	Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.			Urbaine	Rurale	M	F
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
Total FCFA														

Fiche n°3. Répartition des coûts des projets par nature des dépenses pour l'année N..... au niveau central à Ouagadougou

	Objectifs		Réalisations	Ecart	Observations
1. Dépenses					
Dépenses de personnel					
Dépenses de fonctionnement					
Dépenses d'équipement					
Total dépenses					
2. Ressources					
Subventions reçues de l'Etat					
Subventions reçues des partenaires					
Ressources générées par les activités des fonds					
Total Ressources					

Fiche n°4. Fiche d'exécution des projets par région et par trimestre au niveau régional

Nom du fonds: _____

Trimestre n°: _____ Année : _____

Régions	Nombre de réalisés		Secteurs d'activité							Zone		Sexe	
	Formés	Projets financés	Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.	Urbaine	Rurale	M	F	
N°...													
Total													

Fiche n°5. Fiche de décaissement pour financement des projets au niveau régional

Trimestre n°: _____ Année : _____

Régions	Nombre de réalisés		Secteurs d'activité							Zone		Sexe	
	Formés	Montants des projets financés	Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.	Urbaine	Rurale	M	F	
N°...													
Total													

Fiche n°6. Fiche de recouvrement au niveau régional

Trimestre n°: _____ Année : _____

Régions	Nombre de créances à recouvrer		Secteurs d'activité							Zone		Sexe	
	Montants des créances à recouvrer	Montants des créances à recouvrer	Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.	Urbaine	Rurale	M	F	
N°...													
Total													
Total effectivement recouvré													
Ecart													

Fiche n°7. Fiche d'impacts des projets au niveau régional ou local

Trimestre n°: _____ Année : _____

Régions	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois par secteur d'activité								Emplois créés par zone		Emplois créés par sexe	
		Agri	Elevage	Transfor.	Artisanat	Commerce	Etc.			Urbaine	Rurale	M	F
N°...													
Total													

La collecte des données effectives et leur centralisation dans chaque fonds

Les indicateurs

Les outils de collecte

La périodicité de la collecte des données

Le niveau de responsabilité dans la collecte de données

Les indicateurs ne sauraient être élaborés ex-nihilo. Ils doivent prendre en compte les différentes dimensions de l'emploi ainsi créé ou consolidé (maintenu), dont ils doivent définir également les aspects qualitatifs (travailleur salarié ou indépendant, emploi à durée déterminée ou indéterminée, permanent ou occasionnel, hauteur de la rémunération, etc.). L'élaboration de ces indicateurs exigera un travail commun entre les responsables des fonds concernés, le service des statistiques du MJE et l'Institut national de la statistique. En interne, les responsables des fonds savent mieux que quiconque le type d'indicateurs qui intéressent leurs projets.

Une fois les indicateurs triés et acceptés, il s'agira de produire les outils ou supports de collecte. Il peut s'agir de:

- guides d'entretiens succincts;
- fiches de collecte des données;
- rapports-types à livrer.

Si la périodicité reste à définir, il semble qu'un trimestre soit une durée suffisante pour se faire une idée correcte de l'évolution de la situation.

Sur cette base, resteront encore à déterminer les variables à collecter, la périodicité de la collecte, du traitement et de la validation des informations et les éventuelles réorientations.

Indicateurs de suivi évaluation pour les fonds de prêts (FAIJ, FASI, FAPE)

Domaines	Variabes	Indicateurs	Responsabilité
Population cible	Objectifs opérationnels avant intervention Nombre de bénéficiaires de projets à financer par région	Taux de réalisation par rapport aux objectifs	Responsables des fonds + DEP + DGSPE + ONEF Tous les acteurs des politiques au MJE
	Selon les secteurs prioritaires des politiques nationales Agriculture Élevage Artisanat Commerce Par sexe Projets à supporter par des hommes Projets à supporter par des femmes		
Produits et services	Nombre de réunions du comité de sélection des projets Temps de traitement des dossiers Temps de mise en œuvre des projets Montant des ressources allouées aux fonds Nombre de prêts de démarrage Nombre de fonds de roulement Nombre de crédits équipement Nombre de crédits diversification Nombre de crédits d'extension d'activité Nombre de formations techniques reçues Nombre de formations en gestion reçues Nombre de formations et recherches de financement	Nombre de réunions des comités de sélection Durée de traitement des dossiers Durée de mise en œuvre des projets Disponibilité annuelle des fonds Nombre de crédits par type Nombre de formations par type	Responsable des fonds + directeurs régionaux
	Economiques et sociaux	Nombre d'entreprises créées par secteur dans la région Nombre et nature des nouveaux emplois créés Nombre et nature des emplois consolidés ou maintenus Note: pour ces 2 indicateurs, préciser aussi la date de création de l'emploi ainsi que son statut (travailleur indépendant, travailleur salarié à temps complet ou non), sa pérennité et sa rémunération	Directions régionales du MJE + guichets uniques
Pérennité des entreprises bénéficiaires	Evolution des chiffres d'affaires Evolution des profits Capacité des entreprises à se refinancer		
Viabilité des interventions des fonds	Niveau de recouvrement des montants prêtés	Evolution du taux de recouvrement des fonds	Responsables des fonds + guichets uniques

Indicateurs de suivi évaluation pour le FAFPA

Cibles	Interventions	Variables	Indicateurs
Entreprises	Formation continue	Evolution des personnes formées / région / sexe	Nombre de personnes formées/région/sexe
		Croissance de la production	Taux de croissance de la production
		Amélioration de la qualité	Taux de croissance de la productivité du travailleur
		Promotion des salariés formés	Taux de mobilité à la hausse des personnes formées
Associations et groupements	Formation en perfectionnement ou apprentissage	Maîtrise des techniques de production	Taux de personnel formé à la maîtrise d'un métier
		Croissance des revenus de l'organisation	Taux d'augmentation des revenus après les formations
		Auto-emploi	Nombre de personnes auto-employées
Organismes de formation professionnelle	Formation des prestataires	Amélioration de la qualité des prestations	Taux d'accroissement de la demande de formation
		Diversification des formations	Nombre de nouveaux domaines de formations dispensées
		Equipements des centres	Nombre de nouveaux équipements acquis

Annexe 5

Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude

Noms et prénoms	Institutions	Fonctions
IDANI Aboubacar	MJE	DEP
OUEDRAOGO G. Paul	MJE	DGDIJ
ZERBO Jean Noel	MJE	DGSEJ
KABORE Frédéric	MJE	DGSPE
OUEDRAOGO Lassané	MJE	DONEF
OUEDRAOGO K.W. Séraphin	MJE	Directeur du FAPE
OUEDRAOGO Parfait Désiré	MJE	Directeur du FAIJ
ZOUNDI Ibrahima	MJE	Directeur du FASI
Mme SOUGUE Afoussiétou	MJE	Directrice du FAFPA

Ministère de l'Economie et des Finances, direction des Affaires monétaires et financières:

M. Tou, services Monnaie et crédit et responsable de la politique monétaire

M. Kaboré, responsable des statistiques à la direction de la microfinance

Mme Bamogo, responsable de la législation de la microfinance

M. Mandé Paul, directeur des politiques sectorielles à la direction générale de l'économie et de la planification

M. Sana Azie, direction de la prévision macroéconomique

M. Sanou Robert, directeur du suivi évaluation des projets et programmes

M. Doussa, direction des budgets-programmes

M. Sanou Dramane, département statistiques monétaires, BCEAO, Ouagadougou